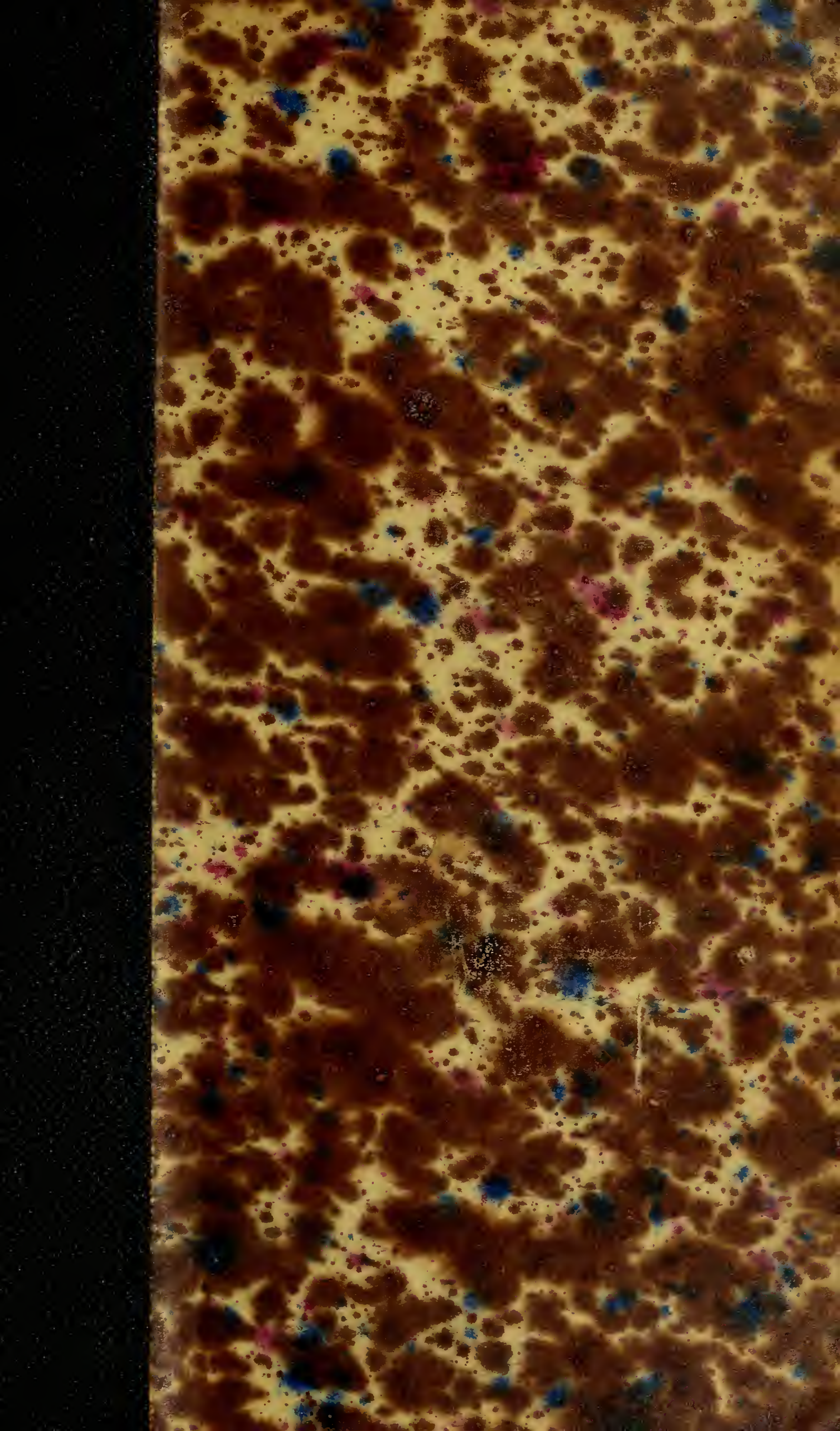




PAMPHLETS.

French Revolution

1790

Aug–Dec.

NOUVEAU DICTIONNAIRE FRANÇOIS,

A l'usage de toutes les Municipalités, les Milices Nationales et de tous les Patriotes,

COMPOSÉ PAR UN ARISTOCRATE,

DÉDIÉ

A L'ASSEMBLÉE DITE NATIONALE,

Pour servir à l'Histoire de la Révolution de France.

Et c'est la vérité, comme on dit, toute nue.

NOUVELLE ÉDITION.

EN FRANCE,

D'une Imprimerie Aristocratique,

Et se trouve à Paris,

Au Manége des Thuileries, au Club des Jacobins, à l'Hôtel-de-Ville, chez le Général Motier, chez les Présidens de Districts,

Dans les Départemens,

Chez les quarante-quatre mille Maires.

Prix, 6 liv.

N. B. On ne recevra en paiement ni assignats, ni billets d'aucune espece, s'ils ne sont cautionnés par un Juif, un Comédien ou un Bourreau en fonction d'Officier municipal.

AOUT M. DCC. XC.

AVERTISSEMENT
DE L'AUTEUR.

Je suis Aristocrate, et je m'en félicite; car ce titre prouve que je ne meurs pas de faim, et que j'ai le sens commun; ce que les patriotes ou démagogues ne peuvent pas tous dire, à beaucoup près.

Ce petit Dictionnaire aura sûremeut le malheur de déplaire à MM. les enragés de tous les Ordres de la capitale et des provinces : tant mieux; je serois désolé qu'ils le trouvassent à leur gré : ce seroit la plus cruelle satyre qu'on pût en faire. Je ne desire que l'approbation des gens sensés, ennemis de tout esprit de parti, de ceux qui ont pesé de sang froid les maux et les avantages de la révolution; mais je sais que cette classe de lecteurs n'aime pas les personnalités, les sarcasmes, les invectives : elle a raison : cependant on en trouvera souvent dans cet ouvrage : voici mon excuse.

Un Dictionnaire étant fait pour donner bien clairemeut l'explication des mots, j'ai cherché à remplacer les épithetes de COQUINS, de SCÉLÉRATS, de MONSTRES, par d'autres plus honnêtes : j'ai cherché vainement; la langue ne m'a rien

fourni qui pût être mis à la place : forcé d'appeller les choses par leur nom, j'ai cru devoir, dans un Dictionnaire, sacrifier la politesse à la vérité. Un seul article est resté en blanc ; les termes les plus forts étant encore fort au-dessous de ce que je sentois, j'ai voulu laisser à mes Lecteurs la facilité de remplir eux-mêmes cet espace selon les sentimens dont ils seront animés pour ce chef-d'œuvre des cieux.

J'ai pensé que l'hommage de cet Opuscule étoit légitimement dû à l'Assemblée dite Nationale ; à une autorité suprême, qui commande le respect, elle joint des connoissances si étendues, elle rassemble dans son sein tant de lumieres, que j'eusse été bien coupable de ne pas lui offrir de mes veilles, ce résultat de mes observations. Je la supplie seulement de me traiter avec autant d'indulgence qu'elle a traité la Millice Nationale de Toulon, lors de l'affaire de M. d'Albert, et la Municipalité de Marseille, lors de la démolition des Forts.

NOUVEAU DICTIONNAIRE FRANÇOIS.

ADHÉSION. Les papiers publics retentissent sans cesse des actes d'adhésion aux décrets de l'assemblée dite nationale ; on ne sait si on doit rire davantage de l'importance que la plus mince bicoque attache à son approbation, ou de celle que nos augustes Représentans mettent à la recevoir. Leur affectation à n'omettre aucune de ces assurances de respect et de dévouement, prouve combien l'Assemblée a besoin de séduire la multitude par un étalage pompeux ; car j'avoue que ces actes d'adhésion m'ont fait connoître beaucoup de Villages et Bourgs de France dont j'étois loin de soupçonner l'existence. Au reste, qu'une municipalité, dont quelquefois le Magister du lieu est la bonne tête, approuve les décrets de l'Assemblée, sactionnés par le roi, je le lui pardonne : les pauvres gens n'y voyent pas plus loin. Mais adhérer, non-seulement aux Décrets rendus, mais à ceux qu'on doit rendre, n'est-ce pas le comble du délire et de la stupidité ? Et cependant que de villes ont donné cette marque d'une confiance sans bornes, qui compromet étrangement leur jugement et leur prudence ? Que dirai-je de notre sénat,

qui pousse la démence jusqu'à se féliciter de l'adresse venue de Londres ; il prend pour argent comptant les éloges de ceux qui payent ses sottises, et qui bouleversent le Royaume; il a donc oublié le million sterling dont M. Pitt n'a pas rendu compte.

AIGUILLON. (Duc d') A, par la mascarade vraie ou fausse de ce Député, le 6 Octobre, je suis encore à me persuader qu'un tel personnage ait été nommé Chef du Comité des Finances, dans l'état de l'Europe, dont les affaires sont le plus délabrées, et dont le discrédit est au-dessus de toute croyance. M. d'Aiguillon est un homme très-médiocre en tout, pour ne rien dire de plus ; il n'a jamais étudié ni la partie des Finances, ni aucune autre : c'est tout uniment un batteur de pavé du premier rang. On pourroit en même temps être honnête homme : nous en avons sous les yeux plusieurs exemples : mais depuis la tenue des États-Généraux, M. d'Aiguillon n'a gardé que la sottise, et a rejetté bien loin la probité, comme totalement inutile pour siéger au manége des Thuileries, et même pour le présider. J'en appelle à ses motions, à sa conduite, et je ne m'étendrai pas davantage sur ce gentilhomme *poissard*, que je regarde comme un j. f. pour avoir refusé le combat au pistolet à l'Abbé Maury : il ne suffit pas de se battre, il faut se battre avec

celui qu'on a offensé. L'opinion du Café de Valois ne détruira pas la mienne.

ANAGRAMME. Les beaux esprits se sont évertués pour trouver l'anagrame d'aristocrate, et ils ont fait Iscariote, qui est juste à deux lettres près; les journaux à la mode, c'est-à-dire l'Observateur, la Chronique, les Annales de Mercier, on répété à l'envie cette absurdité, ce qui n'a surpris personne : les Aristocrates n'ont pas eu la peine de chercher d'anagrame pour définir leurs adversaires : ils ont pris un mot bien connu, bien juste, celui d'Enragés, qui n'a pas besoin de commentaire.

ANONYME. Les Faméliques auteurs de trente journaux presqu'aussi bêtes qu'eux, se plaignent d'être insultés dans des ouvrages anonymes, pendant qu'ils insultent qui il leur plaît à visage découvert. C'est comme s'ils disoient : « j'ai » pour moi le peuple que je flatte et que je » trompe, c'est-à-dire, vingt-trois millions de » personnes; vous avez pour vous les gens hon- » nêtes, c'est-à-dire, cinq à six cens mille » individus; mettez donc votre nom à tout ce » que vous ferez imprimer, parce que je vous » dénoncerai dans mes feuilles : je vous ferai » assassiner ou pendre légalement, comme le » Marquis de Favras : si vous ne vous nommez » pas, vous êtes un lâche. » Et moi je dirai à ces

raisonneurs à la toise, qu'il faudroit n'avoir pas plus de sens que Carra ou Desmoulins, pour donner dans un panneau aussi grossier; non, Messieurs, non je ne me nommerai pas, je continuerai à vous dire vos vérités : si elles sont dûres, n'en accusez que vous : je garderai l'anonyme, jusqu'à ce que la partie soit devenue égale entre les sots et les scélérats d'un côté, et les honnêtes gens de l'autre. Vous vous moqueriez des Auteurs d'Ouvrez les yeux, de l'Adresse aux Provinces, de l'état actuel de la France, s'ils avoient signé ces ouvrages; et bien plus, vous contribueriez de tout votre pouvoir, à les faire assassiner, juridiquement, ou non, toujours sous le manteau si commode, de l'amour de la Patrie et de la Liberté. Pour moi qui suis bon homme, je me contenterai de rire de pitié, d'abord sur les journaux, ensuite sur les Journalistes, puisque j'ai le bonheur de les connoître.

Aristocrate. Mot peu en usage dans notre langue, mais que la révolution a rendu propre à tout. L'homme qui déplait ou qu'on craint, est un Aristocrate : il a été plus facile d'exciter le peuple avec une expression nouvelle pour lui, qu'en se servant de noms plus odieux et plus connus. Aristocrate et Accapareur, que le palais royal a long-temps cru synonimes, sont aujourd'hui les deux épithetes les plus à redouter : il est

cependant constant que l'aristocratie, qu'on a voulu détruire : n'a fait que changer d'agens. La police de Paris a été remplacée par des comités, ou pour mieux dire par des bureaux d'inquisition. Les Ministres ne peuvent plus rien, mais l'Hôtel-de-ville fait arrêter qui il lui plaît ; et tel pauvre here qui n'eut jamais vu la Bastille sous le regne du despotisme ministériel, languit dans les prisons de l'Abbaye ou de l'hôtel de la Force. Les Municipalités exercent un despotisme révoltant : heureusement leur composition est presque partout si misérable, qu'on finira par secouer un joug aussi ridicule. L'Assemblée dite Nationale a beau décréter l'égalité des hommes : quand un Cordonnier sera à la tête d'une Ville, on se moquera de lui ; que sera-ce si nous y voyons un Juif, un Comédien ? Pourra-t-on respecter l'homme, pour qui, depuis son enfance, on a senti une répugnance, une aversion déplacées peut-être, mais qui n'en sont pas moins réelles, ou celui que pour quelques sous, on aura sifflé, humilié, honni mille fois? Il nous reste à la vérité la ressource du Bourreau ; et comme la crainte amene souvent le respect, je connois beaucoup de gens qui le respecteront.

ASSEMBLÉE dite NATIONALE. Tout y est absurde, jusqu'au nom qu'elle s'est donnée contre le vœu de la nation et contre le sens

commun. C'est un amalgame de brigands, de poltrons et d'imbéciles, qui nous coûte tous les jours beaucoup plus qu'ils ne valent, et dont la mauvaise foi, l'insolence et la nullité, ne peuvent être comparées qu'à la honteuse patience et au stupide aveuglement des Provinces.

ASSEMBLÉES. Toutes celles qui pourroient s'opposer à la marche désastreuse de l'assemblée dite nationale, sont sévérement proscrites : mais lorsqu'il n'est question que d'adhérer à tout ce qu'elle fait, ces Assemblées illicites cessent de l'être, et l'on ne peut statuer sur leur légalité, que lorsque leurs intentions sont connues : quelle inconséquence de principe ! quel outrageant despotisme, dans les Députés ! quel délire ou quelle lâcheté dans les Commettans !

AUGEARD. (M.) Ce Financier mis en liberté après une détention de quelques mois, étoit à peu près dans le même cas que M. de Favras : accusé, comme lui, d'un crime imaginaire, il a été plus heureux. Il étoit soupçonné d'avoir voulu engager le Roi à se rendre à Metz ; il paroît au premier coup d'œil que le Roi doit être le maître de se rendre où il veut, et ses Sujets libres de lui en fournir les moyens : or, quoique le Roi soit bien réellement prisonnier, comme il n'est pas déclaré tel, M. Augeard ne pouvoit être coupable, jusqu'à ce que l'Assembleé eût décidé irrévocablement

par une acte authentique, que Louis XVI est captif dans sa capitale, qu'elle eût ordonné à tous les Français de le reconnoître pour tel, qu'elle eût déclaré traîtres à la Patrie ceux qui le croiroient libre et agiroient en conséquence. Il falloit de plus que cette Loi, selon la juste et louable coutume de nos Législateurs, eût un effet rétroactif : alors seulement, le Châtelet auroit pu trouver M. Augeard coupable : sans ce préalable, on seroit puni pour dire que le Roi est prisonnier, et on le seroit pour agir comme s'il ne l'étoit pas : de maniere qu'il faudroit absolument dire qu'il est libre et le traiter en esclave, pour être intact aux yeux du Tribunal de poche de l'Assemblée dite Nationale : une position pareille n'a pas besoin de commentaire, et c'est la position où se trouve la France en Juin 1790. On doit des éloges à la fermeté de M. Augeard, Président au Parlement de Bordeaux, mais non à la scandaleuse scene, qui a suivi son discours, à l'Assemblée, le 8 Avril.

Aumones. Personne n'a fait des aumônes avec plus d'éclat et à meilleur marché que le Duc d'Orléans : il doit encore au Curé de Saint-Eustache, plus des trois quarts des sommes que ce Pasteur a distribuées par ses ordres, l'hyver de 1789 : générosité bien digne de ce Prince, et que tous les journaux ont exalté avec une emphase dégoûtante.

AVOCATS. Parti dominant dans l'Assemblée dite Nationale : personnages par état, transformés subitement en Législateurs : il y a dans l'auguste sénat, trop de parleurs, et pas assez de penseurs. Les Avocats et les Procureurs ont fort contribué à la révolution par leurs écrits incendiaires. Pascalis d'Aix, auroit de grands reproches à se faire, si ces gens-là comptoient leur conscience pour quelque chose.

BANQUEROUTE. Ce sera la conclusion du roman ; elle existe déjà par le fait, puisque tous les paiemens sont arriérés ; que les billets de Caisse perdent beaucoup ; que si l'on paye, ce sera en papier : que ce papier fera disparoître le peu d'écus qui circulent encore ; et que lorsqu'il aura totalement chassé le numéraire, on déclarera qu'il n'y a plus de quoi le payer, sur-tout si les biens du Clergé se vendent aisément ; au reste, quand les Capitalistes seroient ruinés, patience ; Paris anéanti, l'assemblée dissoute, peut-être quelques Députés pendus, le pouvoir suprême rendu au Roi : ce seront là les effets de la banqueroute : que de motifs pour la desirer.

BARNAVE. Député qu'on a plaisamment baptisé NÉRONET ; ce surnom désigne toutes ses qualités : à présent que l'égalité parfaite est une chose reconnue, il ne lui manque plus que la puissance du monstre qu'il a pris pour modèle ; comme lui, il est faux, hypocrite et sanguinaire. Il ne fal-

loit rien moins qu'un Décret de l'Assemblée pour mettre de niveau deux personnages aussi disparates qu'un Empereur Romain, et un petit scélérat obscur échappé des montagnes de Dauphiné ; les changemens d'opinions ne coûtent rien à cet ami du Peuple : sa motion pour le commerce des Colonies est diamétralement opposée aux principes qu'il avoit affichés jusqu'alors, tant il est vrai que la peur et une bourse sont deux argumens irrésistibles pour une ame vile qui se croit de l'énergie, et n'est qu'un mélange de bassesse et de férocité.

BASTILLE. La prise de la Bastille sera un exploit à jamais célèbre dans les fastes Parisiennes : les assiégeans ont eu la gloire d'entrer dans un Château ouvert, dont le Commandant avoit perdu la tête ; quel prodige ! ils ont massacré ce malheureux et un autre Officier, avec une férocité digne des Cannibales. Les braves Gardes-Françoises se sont signalées à ce siége fameux : depuis DETTINGEN, ils ne s'étoient pas montrés sous un aspect aussi favorable : ce dernier trait a mis le sceau à la réputation de ce Corps illustre, à qui il n'a manqué, et il ne manque encore aujourd'hui, qu'un nouveau CARTOUCHE pour général : (car de la Fayette eſt bien loin d'en avoir le génie et les ressources), alors on verroit ce qu'il peut faire ; les grands talens ne de-

mandent qu'à être guidés. On a très-bien remarqué que ceux qui ont détruit la Bastille, auroient mieux fait de détruire Bicêtre; au moins auroient-ils travaillé pour eux. Je ne connois que la prise du fort de N. D. DE LA GARDE, si célèbre depuis le voyage de Bachaumont, qu'on puisse mettre à côté de cet exploit admirable; la place a été emportée d'assaut par les Poufs Marseillois, ayant à leur tête deux Héros de coulisse; le siege a duré de quinze à vingt secondes : d'où l'on peut conclure que les Marseillois sont encore plus expéditifs que les Parisiens. Cet exploit, digne des Romains, a eu lieu le 30 Avril 1790.

BIENS ECCLÉSIASTIQUES. Dernieres ressources des Capitalistes : la Nation, c'est-à-dire les Députés de la Nation, qui ne les en avoit pas chargés, ont déclaré que ces biens lui appartenoient : qui les empêche de déclarer que les biens nobles lui appartiennent aussi? Le premier pas fait dans cette criminelle carriere, le reste ne coûte plus rien. Qui achetera ces biens? Ceux qui ont des papiers royaux, qu'ils échangeront volontiers contre quelques arpens de terres : mais qui répondra que la Nation, rentrée dans ses véritables droits, ne déclarera pas que ces biens auront été mal vendus, et qu'ils étoient inaliénables? Tout l'édifice construit par

des gens sans mission, doit s'écrouler sur lui-même. Considérons l'Angleterre qui s'est emparée des biens du Clergé ; après un certain laps de temps, le produit des fonds a été dissipé, et le gouvernement s'est trouvé grevé de soixante-dix millions de frais de plus pour l'entretien du culte, et l'Etat par conséquent de soixante-dix millions d'impôts : voilà ce qui arrivera à la France, malgré les superbes spéculations des Capitalistes et des Agioteurs. On aura commis une injustice affreuse, pour n'en tirer aucun parti : il falloit en chargeant beaucoup le Clergé, lui laisser ses propriétés : il offroit des sommes immenses ; c'étoit une ressource toujours prête dans les circonstances urgentes. On a comparé le Clergé à la poule aux œufs d'or de la Fontaine, et la comparaison est parfaitement juste à tous égards.

BOUCLES D'ARGENT. Contribution misérable, inventée, approuvée et employée par des imbéciles : qu'on ne s'étonne donc plus, si la plus grande partie des Municipalités, des Milices Nationales et l'Assemblée elle-même, ont adopté aussi avidement ce moyen lumineux de libérer l'état.

BRETAGNE. Cette province a donné en 1788, un grand exemple de courage en combattant le despotisme ministériel : ses deux premiers Ordres

n'ont point de Représentans à l'Assemblée dite Nationale, et l'on ne peut disconvenir que la Noblesse Bretonne n'ait en tout temps soutenu ses droits avec la fermeté digne de cette classe de Citoyens. Le Parlement de Bretagne s'est aussi très-bien conduit dans ces momens critiques ; et plût au ciel que les Nobles des autres Provinces, et les autres Parlemens, eussent pris pour modeles les Magistrats et les Gentilshommes Bretons ! dans un temps plus prospere, la Bretagne pourra, sans aucun scrupule, revenir sur des opérations qui n'auront jamais été consenties par la partie de ses habitans la plus éclairée et la moins facile à corrompre. Qui diroit en voyant le rôle que joue aujourd'hui M. de la Fayette, qu'il a été disgracié pour s'être mis à la tête de la Noblesse Bretonne.

CAEN. Ville où s'est passé une de ces scènes d'horreur, dont la honte rejaillit déjà sur la nation entière : l'assassinat de M. de Belsunce, les circonstances qui l'ont précédé, celles qui l'ont suivi, prouvent clairement que le Peuple est partout une bête féroce, capable de tous les forfaits, et que les femmes si timides, si sensibles, sont plus atroces dans leur cruauté, que les hommes. Le Régiment de M. de Belsunce aura de la peine à se laver aux yeux de la postérité, d'avoir laissé enlever son chef dans les casernes, ou de ne l'avoir

pas empêché de le livrer à une mort certaine, et sur-tout d'être parti de Caen sans lui.

CALCUL. C'est un excelent calcul pour les trois quarts de l'Assemlée dite Nationale que de palper vingt-quatre liv. par jour bien payées (en argent) sous la seule condition de débiter ou d'entendre des sottises : mais les grands esprits de l'Assemblée ne se contentent pas de si peu de chose, ils se font payer pour les motions qu'ils mettent au jour ou qu'ils appuyent : sous ce point de vue, le métier de Député est un métier d'or. Peut-on être surpris que ces MM. aient mal reçu la motion de M. Cazalès, qui tendoit à les renvoyer chez eux ? Quand on se trouve bien quelque part, il faut y rester. M. Bouche auroit-il gagné à Aix, cinquante mille francs à fabriquer de plats mémoires? Eh bien, il les a gagné en deux heures, en faisant la très-juste motion de prendre le Comtat au Pape. Le Curé Grégoire a plus gagné à protéger les Juifs qu'à confesser les Chrétiens. Le boursoufflé la Coste, abandonneroit sa fortune diplomatique, et le boiteux Périgord sa fortune épiscopale, pour ce que leur ont valu des Capitalistes, leurs motions sur les biens Ecclésiastiques. Quel journal vaudroit au scélérat Mirabeau, le prix dont les Anglois payent sa trahison quotidienne. Je pourrois en citer bien d'autres, si je ne répugnois à m'appésantir davantage sur ces dégoûtans objets.

CALONNE. Ministre trop facile : jamais il n'a su refuser ; c'est à lui qu'est due la premiere idée d'assembler les Etats-Généraux : il est à présumer qu'il ne les eût pas organisés comme M. Necker. M. de Calonne est véritablement homme d'état; il parle mieux, il écrit mieux que son antagoniste, qui a tellement senti son infériorité, qu'il n'a jamais osé entrer en lice avec lui, malgré les défis multipliés qui lui ont été faits. Prévoyant sa défaite, il a prudemment évité le combat ; mais cette prudence est un signe évident de son impéritie, ou de sa perversité : il n'y a pas de milieu. M. Necker, par ses emprunts multipliés, a presque doublé le déficit : il a nécessité des impôts désastreux, si toute-fois on peut éviter la banqueroute. Par son compte rendu, il a dévoilé à l'Europe un secret qu'elle ne devoit pas connoître. Il n'a jamais eu en vue que le bien des Agioteurs, des Capitalistes, des Marchands d'argent. Voilà en partie les sottises de son premier ministere ; aujourd'hui il plonge la France dans un abîme de maux : que ce soit par incapacité ou par un plan combiné, l'effet en est le même pour nous. M. Necker est absolument incapable, ou profondément scélérat ; qu'il choisisse.

CASTELLANE. Député criblé de dettes et d'arrêts de surséance, grand partisan du Duc d'Orléans, qui lui a prêté une somme considérable, et

pour les intérêts, il s'est vendu à ce Prince, le seul de sa maison qui ait mérité l'estime des Parisiens: (c'est dire en d'autres termes, qu'il a mérité de perdre la tête). Castellane a des prétentions à l'éloquence. Semonville est son teinturier.

CASTELLANET, Député de Marseille, honoré de quelque sentences et décrets obtenus avant qu'il fût inviolable. Cet homme passe pour un sot à l'Assemblée dite Nationale, où il n'ouvre la bouche que pour être hué : il passe pour un coquin dans sa ville : que conclure sur M. Castellanet ? Qu'il est l'un et l'autre.

CHASSE. Avant de supprimer le droit de chasse, nos dignes Représentans auroient dû énoncer clairement leurs intentions, et ne pas autoriser le peuple à chasser par-tout; chaque individu peut chasser sur son bien : ce n'est pas là ce qu'a entendu la partie du peuple qui n'a pas de propriété : elle a trouvé plus commode de dévaster les terres qui appartenoient à d'autres, et c'est ce dont les paysans se sont acquittés à merveille. Dès le 5 Août, on chassoit dans le parc de Versailles: quelle indécence! mais l'on comptoit dans l'assemblée plus de huit cens souverains, qui n'avoient pas un pouce de terre : ils ne pouvoient donc que gagner à cette dévastation, ou au moins ne pouvoient-ils rien y perdre; voilà qui sert à expliquer les neuf dixiemes des Décrets émanés

de ce Sénat auguste, que nous payons au poids de l'or, pour nous écraser. Il n'a pas senti que la politique d'armer le peuple étoit fausse et dangereuse : après avoir fait la chasse aux lievres, il la fera aux hommes : mais cette observation est trop forte pour le cerveau de nos Représentans. La liberté à tout propriétaire de détruire sur son bien les animaux nuisibles, pendant un certain temps de l'année : la défense au Seigneur de chasser sur ses vassaux, à l'époque où il auroit pu dégrader leurs propriétés : voilà la justice.

CHATELET. L'Assemblée, dite nationale, ayant enveloppé les Parlemens dans la ruine commune, a dû nécessairement créer un tribunal qui remplaçât celui de Paris, et jugeât souverainement les affaires criminelles ; car elle a bien senti que le Parlement seroit indocile et se refuseroit à trouver des coupables dans ceux que la voix publique accuseroit du crime de leze-nation, crime dont nous ne connoissons que le nom, malgré l'assassinat prétendu juridique de M. de Favras. Le Châtelet a été investi d'un pouvoir suprême pour juger de ce genre de délits, parce qu'il est aux ordres de l'Assemblée, qu'il rampe sous elle ; et il faut convenir que rien n'est plus commode pour des Souverains qui ne peuvent pas juger à mort, qu'un tribunal qui trouve des innocens ou des coupables à la volonté de ses maîtres. Le jugement

gement de M. de Bézenval, que bien des gens ont regardé comme une preuve de l'intégrité de ses juges, a été l'ouvrage du dehors, et la marche du Châtelet a été dictée. Ce tribunal, quoique présidé par un fat, ignorant et présomptueux, passe pour être assez bien composé, et si quelque chose pouvoit m'en donner une idée, ce seroit le mal qu'en disent Mercier et l'abbé Noel; mais la ridicule crainte qu'inspire l'Assemblée, dite Nationale, le desir d'occuper une place dans le nouvel ordre judiciaire, les calculs de l'intérêt; tout cela engage à faire des sacrifices, et celui de la conscience est ordinairement le premier et le moins coûteux; de plus, le Châtelet n'est point libre au milieu de Paris, la populace lui fera toujours la loi; et dans les tems malheureux où nous sommes, un tribunal de sang devroit être hors de l'enceinte d'une Capitale révoltée et en délire. On assure qu'il poursuit avec chaleur les attentats des 5 et 6 Octobre. Dieu veuille qu'il découvre le fil de cette trame infernale! mais comment se figurer que l'Assemblée dite Nationale, dont plusieurs des Membres y sont compromis de la maniere la moins équivoque, n'use pas de ses droits, et que par les moyens qu'elle a si heureusement employé jusqu'ici, elle n'arrête pas le cours des opérations juridiques? Le Comité des recherches n'a été imaginé que pour

embrouiller tellement les crimes de certains coupables, qu'il devienne impossible de les convaincre.

CITADELLES. Les Municipalités non contentes de régner sur les Villes, ont voulu étendre leur domination jusques sur les citadelles : la Ville de Marseille, bien faite pour donner l'exemple, est la premiere qui ait imaginée de faire partager à sa Milice. la garde des forts avec les troupes réglées. La capitulation qui a eu lieu le 30 Avril, a déshonoré une grande partie du régiment qui les gardoit (Vexin), et M. de Calvet, vieux radoteur podagre, qui n'ayant que peu de momens à vivre, n'auroit pas dû en être si avare. Plusieurs Officiers et notamment le second du lâche Calvet (M. de Beausset) ont montré de la fermeté et de l'attachement à leurs devoirs ; crime irrémissible dans un siécle où les crimes sont des vertus et la lâcheté du patriotisme. Il falloit donc s'en venger : l'occasion n'a pas été difficile à faire naître : le Dimanche 2 Mai, le brave Beausset a succombé sous les coups des scélérats, dirigés par son cousin l'Abbé de Bausset, Chompré, le Jourdan, en un mot, par la municipalité et la Garde Nationale, dont la conduite obtiendra sans doute les éloges de l'Assemblée et des journaux, puisqu'elles ont désobéi formellement à la défense de démolir les Forts ; ailleurs, mêmes

horreurs qu'à Paris, à Caen, etc. tête promenée; cadavre déchiré et mangé en partie. A Bastia, M. de Rully a éprouvé le même sort : son régiment n'a seulement pas songé à venger son assassinat; chaque jour voit des meurtres, des scélérats triomphans, de braves gens victimes de leur zele et de leur fidélité à ce fantôme appellé Roi, dont la nullité est plus désastreuse que le despotisme, des atrocités de ce bon peuple, et des régimens se déshonnorer à plaisir. Comment préfere-t-on cet état à la guerre civile? je ne le conçois pas.

CLERGÉ. Corps jadis trop respecté; aujourd'hui honni et ruiné, c'est-à-dire, jamais traité comme il le méritoit : on compte sur ses biens pour payer les dettes de l'État, et l'État n'y gagnera qu'une charge de plus, sans le plus léger bénéfice. Cette opération est digne à tous égards des augustes Représentans de la Nation; elle est injuste, gauche, inutile et déshonorante.

COCARDE NATIONALE. Étendart de la révolte sous le nom de liberté. Les François, dans leur inconcevable délire, ont adopté les couleurs d'un Prince qu'ils croyoient leur protecteur; à présent que sa basse trahison est découverte, ils les portent encore. Le Roi a eu grand tort de faire arborer cette cocarde à ses troupes : cet indice de confédération avec la canaille, a contribué à la défection de plusieurs régimens. Il étoit trop heu-

reux qu'elles pussent toujours avoir un signe qui les distinguât des troupes Nationales. Ceux qui ont conseillé le Roi en cette occasion, lui ont fait commettre une grande faute, et ce n'est pas la centieme depuis un an.

COLONIES. Quelques grands politiques du moment ont décidé que les Colonies étoient totalement inutiles à la France; et l'on a sans doute agi d'après ce principe; car il est de toute certitude qu'avant peu nous serons débarrassés de ce fardeau. Ou les Colonies se donneront à quelque Puissance Etrangere, ou elles se rendront indépendantes; de toute maniere, elles secoueront le joug de l'assemblée dite Nationale, qui, d'après la sublime et ingénieuse déclaration des droits de l'homme, ne pouvoit laisser subsister l'esclavage des Négres. Or, ce genre de liberté n'existera jamais dans les Antilles: il est impolitique et absurde, sur-tout si les autres Nations ne nous imitent pas, et en vérité, nous ne sommes faits pour servir de modeles en rien. L'expérience démontre que l'esclavage des Noirs leur est plus avantageux que la liberté. Libres, ils retomberoient dans la classe des journaliers, qu'on paye tant qu'ils travaillent, et qu'on remplace quand ils sont malades ou qu'ils périssent: mais s'ils sont esclaves, l'habitant est personnellement intéressé à leur conservation, et quel

que soit le motif des soins qu'il leur prodigue, c'est à eux qu'ils doivent leur bien être et leur salut. Cette vérité a été rendue palpable dans plusieurs ouvrages : elle n'auroit pu échapper qu'à la sagacité des membres de l'Assemblée dite Nationale, et c'est de quoi on eût été peu surpris. Cependant le commerce a gagné son procès, non par la bonté de sa cause, mais par la crainte que les députations des grandes Villes ont inspirée à nos braves Sénateurs. En donnant gain de cause aux Négocians François, il étoit impossible de ne pas mécontenter les Colonies : qu'en arrivera-t-il? Les colonies, ensuite les Provinces, n'ayant plus rien qui les attache à la mere Patrie, finiront par se séparer de la métropole : l'égoïsme prendra la place de tous les sentimens qui unissent ensemble les habitans d'un même pays : ces liens sont rompus en France, et c'est ce qu'on peut appeller le dernier dégré de la dépravation.

COMÉDIENS. Ils sont citoyens actifs : cela est juste, puisqu'on l'est en ne possédant rien : ils sont habiles à remplir les charges Municipales; cela est encore juste par la même raison. Il faudroit qu'ils fussent obligés d'opter : c'est-à-dire, qu'un Comédien pût être Officier municipal, mais qu'un Officier municipal ne pût pas être Comédien. Les préjugés sont ridicules, j'en conviens; mais ils existent : un Décret ne suffit pas pour les dé-

truire, c'est au tems seul à opérer ce changement dans les opinions ; il est donc indécent qu'un Maire ou un Officier municipal, même étant sorti d'exercice, soit sifflé s'il est mauvais Acteur, (ce qui est très-possible), et l'on sent à quels inconvéniens cela pourroit donner lieu. Je profiterai de cette occasion pour avertir MM. les Comédiens, qu'en général, ils n'ont pas tiré tout le parti qu'ils auroient dû, de l'honorable décret de l'Assemblée à leur égard : ils sont devenus encore plus insolens et moins respectueux envers le public : qu'ils se rappellent que si le décret les rend égaux aux autres citoyens dans la société, il n'en est pas de même au théâtre : le spectateur a droit, de six à neuf heures du soir, aux égards de celui qu'il fait vivre, et l'on mettra toujours une grande différence entre l'homme qui paye et l'homme qui est payé.

Comité. Il y en a de toutes les especes : ils sont composés avec le plus grand soin. On trouve des avocats au comité de la guerre ; des curés mourans de faim à celui des finances ; des coquins à celui des recherches ; des échappés du collége à celui de constitution : aussi le travail de ces comités répond-il à merveille à leur composition. Celui des recherches est une inquisition affreuse qui trouve des coupables à volonté. L'exécrable nuit du 6 octobre, éternel opprobre de la France,

n'a pas été l'ouvrage du hasard ; cet odieux tribunal a fait, dit-on, les plus séveres perquisitions ; qu'a-t-il découvert ? Quel comble de scélératesse ! car l'impéritie ne peut aller si loin.

CONSPIRATION. C'est avec des projets de conspirations démontrés impossibles pour tout être pensant, qu'on a soulevé le peuple, écrasé la noblesse et le clergé. Tout projet qui n'a pas pour but la destruction des propriétés, est une conspiration. Paris miné d'un bout à l'autre ; des boulets rouges emmagasinés pour foudroyer la capitale, trois cens mille hommes prêts à entrer dans le royaume ; tous ces complots ridicules ont été crus fermement par la populace, et comme de raison, les aristocrates en sont toujours les chefs. Le tragique événement du château de Quincey étoit controuvé ; mais les crimes de l'horloger de Senlis, des freres Agasse, du Serrurier parricide, que le peuple de Versailles a arraché à l'échafaud, (événement sans exemple) tous ces crimes sont bien réels, et ces gens là n'étoient pas aristocrates. Veut-on savoir pourquoi il y a toujours des conspirations en l'air ? C'est pour tenir le peuple en haleine ; s'il se croyoit en sûreté, il deviendroit paisible, et c'est ce qu'on veut éviter jusqu'à l'entiere conclusion du grand œuvre ; la vraie conspiration est celle de M. de la Fayette, qui a voulu être généralissime de toutes les milices.

Constitution. C'est une étrange chose que la France ait existé 1400 ans, qu'elle ait eu les époques les plus brillantes sans loix et sans constitution. Nos Représentans n'ont pas assez calculé l'impulsion qu'ils alloient donner à la machine, ou plutôt étoient-ils capables d'appercevoir l'abîme où ils précipitoient la monarchie ? Nous attendons cette constitution nouvelle, qui doit laisser bien loin celle qui rend heureux depuis un siecle, nos voisins et nos rivaux. Le début de la nôtre annonce tous les maux sans le mêlange d'aucun bien ; mais hélas ! que pouvions-nous attendre de cette horde féroce, imbécille ou tremblante, qui s'est constituée assemblée nationale, et qui sera à jamais la honte de la nation Françoise, qui ne l'a pas annéantie dès ses premiers attentats.

Curés. Portion du Clergé qui passe pour être en général, composée d'honnêtes gens, quoiqu'elle ait fourni plusieurs coquins à l'assemblée ; mais de bonne foi, devoit-on choisir deux cens députés dans cette classe d'hommes ? Lire dans son bréviaire, endormir des paysans avec un mauvais prône : quelle vocation pour devenir législateur ! aussi avec quelle facilité n'a-t-on pas joué ces pauvres diables qui ne se sont apperçus des piéges qu'on leur tendoit, que lorsqu'ils y ont été pris.

Dauphiné. Que dirons nos neveux, quand ils verront dans l'histoire affreuse de notre siécle, qu'une province avoit donné un grand exemple à toutes les autres : la noblesse y avoit sacrifié ses priviléges ; lors de la convocation des états ; les deux premiers ordres avoient accordé au troisieme une représentation double, ce qui ne seroit jamais pratiqué ; et ce genre d'organisation avoit servi de modele pour la convocation des Etats-Généraux ; tous les Ordres étoient unis : une liaison aussi intime sembloit assurer à cette province une paix inaltérable : eh bien, quatre-vingt châteaux y ont été livrés aux flammes ou au pillage : les nobles ont été les victimes d'attentats sans nombre, et le peuple s'est porté aux plus violens excès contre ceux dont il avoit exalté le patriotisme et la générosité. Voilà un tableau fidele de ce qui s'est passé en Dauphiné ; c'est le Dauphiné qui a donné l'impulsion : c'est lui qui nous a précipité dans l'abîme : c'est lui qui doit nous en retirer : il s'assemble souvent par fédération ; qu'il ne se borne pas à de vains sermens, à de stériles protestations : que ces milliers de citoyens rassemblés réfléchissent que tous les décrets sont sanctionnés par force, puisque le roi n'est pas libre : qu'ils déclarent ne pouvoir regarder comme obligatoires, que les décrets sanctionnés par le Roi, hors de Paris, gardé par ses

propres troupes ; qu'ils exigent qu'il quitte sa capitale sur le champ : (permis à l'Assemblée dite Nationale de le suivre, si elle veut) ou qu'ils cessent de reconnoître les États-Généraux, en rappellant leurs mandataires, et qu'ils se gouvernent en États Provinciaux, jusqu'à ce que Louis XVI, remonté sur le trône, puisse recevoir les nouvelles assurances de leur obéissanc et de leur soumission : car il est impossible que la Nation, en convoquant les Etats-Généraux, ait voulu se donner douze cents Rois. Si le Dauphiné agit ainsi, il s'immortalise à jamais : d'autres provinces suivront ce grand exemple, et le bonheur des peuples sera la suite naturelle de cette glorieuse démarche, qu'il n'a pas faite et qu'il ne fera jamais, quoique le Baron de Gilliers l'ait mis sur la voie.

DÉCRET. Espece de Loi émanée de l'Assemblée dite Nationale, qui instruit le Royaume de ses volontés, et lui enjoint de s'y soumettre. Chaque jour en voit éclore plusieurs : ils n'ont aucune suite et se contredissent souvent : les deux tiers de ces Décrets ne seront jamais mis à exécution. Ils sont frappés d'une nullité absolue ; d'abord ils sont rendus par des mandataires qui ont outrepassé, ou annullé leurs mandats : de plus, ils sont sanctionnés forcément, et plusieurs sont inexécutables. Or, qui peut douter qu'on ne revienne

sur tout ce qui aura été fait ? La Liberté des opinions dans l'Assemblée, la sanction libre du Roi, étoient deux clauses indispensables ; aucune des deux n'a existé et n'existera tant que les galeries feront la loi aux Députés, et que Louis XVI sera prisonnier aux Thuileries. Je conclus donc, que tous les Décrets de l'Assemblée dite Nationale sont nuls : il faut être bien aveugle ou bien entêté, pour révoquer en doute une vérité aussi frappante, dont les Députés eux-mêmes sont tellement convaincus, qu'ils ordonnent l'exécution subite de tous les Décrets qui peuvent l'admettre, malgré l'injustice et l'absurdité de ce principe, en matiere de législation. Si les Décrets avoient été dictés par la raison et l'amour du bien, il auroit été inutile de séduire, d'armer le peuple, pour qu'il les protégeât. La justice, la bonne foi ne connoissent pas ces manœuvres sourdes, ces trames criminelles ; mais elles sont nécessaires à des misérables qui ne peuvent faire réussir autrement leurs odieux complots.

DÉPUTÉS. Je les partage en trois classes : les scélérats, ou ceux qui font le mal ; les poltrons, ou ceux qui le laissent faire : les honnêtes gens, dont les uns sont partis, et les autres en petit nombre, siégent à l'Assemblée, y soutiennent la bonne cause de toutes leurs forces, mais presque toujours sans succès. Ce sont MM. Malouet,

le Vicomte de Mirabeau, l'Abbé Maury, de Foucault, Montlausier, Cazalès, l'Évêque de Nancy, celui de Clermont, et quelques autres dont les noms ne se présentent pas à moi. Il n'y a point de milieu; il faut parler ou se retirer. Je regarde tout Député dont l'avis est contraire aux opérations de l'Assemblée, comme un lâche, s'il n'y tonne pas violemment contre les horreurs dont il est sans cesse témoin. La postérité confondra ceux qui auront tramé la perte de la France, et ceux qui ne s'y seront pas opposé : elle aura raison; ils sont également coupables. Que dirai-je donc des députés qui fomentent la division dans leurs provinces, qui n'écrivent à leurs commettans que pour y perpétuer l'incendie? D'un Villeneuve Bargemont, d'un Mevouillon, d'un Pelizier, d'un Buzot, d'un Lavie, dont l'existence à l'assemblée n'est connue que par la liste des représentans? Béni soit le jour où nous la verrons changée en une liste de proscription! c'est alors que la France pourra s'écrier à juste titre avec l'atroce Barnave : le sang qui coule est-il donc si pur? Le moment est peut-être plus près que les députés ne l'imaginent; mais de toute façon, ils ne perdront rien pour attendre. Quel que soit le sort qui leur est réservé, ils sont voués à une honte éternelle et à l'exécration des

générations futures. Je sais que presque tous ces MM. seront insensibles à ce genre de punition : il est trop au-dessus d'eux ; qu'ils soient tranquilles : les provinces ne les en tiennent pas quittes. Les commettans sont en droit de s'en prendre à tous les députés qu'ils rencontreront, et je présume qu'ils useront sans scrupule, de l'heureuse liberté qu'on leur a procurée.

DONS PATRIOTIQUES. Dans un moment de calamité, où personne ne touche ses revenus, où tout le royaume est dans une pénurie indicible, comment a-t-on pu imaginer de demander une contribution du quart de revenu? D'abord sait-on ce qu'on a ? Ensuite, il falloit être bien assuré de la stupidité des Français, pour croire qu'ils porteroient leur offrande, sans s'informer à quoi elle étoit destinée? Car donner son argent, se saigner, pour ne diminuer en rien le déficit, pour distribuer mille louis par jour à des brigands qui nous assassinent, ce n'est pas la peine. Cependant, que de gens ont réalisé l'opinion qu'on avoit d'eux, en faisant leur déclaration, sans songer que ce don patriotique ne contribueroit en rien au bien de l'état? Il faut pour cet objet, une caisse qui soit remise en des mains sures, et qu'il soit rendu un compte public de l'emploi des sommes qu'on en distraira ; alors tout homme sacrifiera volontiers une partie de son revenu :

autrement, il sentira une répugnance bien fondée pour ce genre de contribution.

DUBOIS DE CRANCÉ. La sottise de ce Député, qui a traité de brigands les soldats François, offroit une occasion très-favorable dont les troupes n'ont pas su profiter, de mortifier l'assemblée dite nationale. Elles devoient exiger l'expulsion du sieur Dubois de Crancé, non qu'il se fût rendu indigne d'y siéger, (je ne connois pas de crime assez atroce pour cela) mais afin de prouver que l'armée formant unanimement une demande quelconque, n'essuyeroit jamais de refus.

DUELS. Nosseigneurs de l'assemblée ont eu soin de se déclarer inviolables sur tous les points, et cet acte de prudence étoit naturel de la part de gens qui savoient bien qu'ils alloient mécontenter toute la France. Aussi ces MM. s'en tiennent-ils à se larder entr'eux de tems en tems, sans tirer à conséquence. Mais lorsque nos Souverains seront redevenus de simples particuliers, on craint que quelques provinciaux de mauvaise humeur ne s'en prennent à leurs députés des décrets qui auront altéré ou anéanti leur fortune; cette plaisanterie seroit d'autant plus mauvaise, qu'elle pourroit devenir longue, et finalement mal tourner pour nos anciens sénateurs. Dans le grand nombre de ces MM. quelques-uns spadassins de profession, seront prêts à tout; d'autres

prendront tous les arrangemens qu'on voudra pour éviter les explications ; parmi ceux-là seront MM. de la Coste, presque ambassadeur ; duc de Lévis, chansonnier à la mode ; marquis de Sillery, escroc ; le duc de Liancourt, conseiller intime de Louis XVI ; tous gens qui n'ont jamais connu l'épée du côté de la pointe ; je ne parle pas de Mirabeau, qui, le jour de la dissolution de l'assemblée, part pour Botanibay, où il va présider les états-généraux, n'ayant pu présider les nôtres.

DUPORT. Faux, hypocrite, un des plus dangéreux coquins qui existent : où voit-on ce rare mortel ? à l'assemblée dite nationale.

DUQUESNOY. Ce brave homme, avocat de son métier, a vendu sa femme, d'abord à Mirabeau, et ensuite à quelques autres amateurs ; mais il a fait un excellent marché : il a eu en paiement un bon carrosse, un bel appartement et trois laquais galonnés, sans ce qu'on ne voit pas ; ce merveilleux calculateur n'est-il pas à l'assemblée des Représentans de la nation ? Pardonnez-moi : il travail même à une motion sur la décence, les mœurs et les agrémens indicibles que procure la vertu : il sera aidé dans ce travail intéressant par ses confieres, Montmorency, Populus, Robespierre et Pétion de Villeneuve, tous personnages d'un mérite reconnu.

Egalité. Elle n'exite que dans les cerveaux creux de nos beaux esprits de café : l'égalité générale est impossible : le pauvre dépendra sans cesse du riche : c'est le riche qui est le véritable aristocrate et qui le sera toujours. L'aristocratie du gentilhomme le plus entêté, et du Prélat le plus à la mode, n'est rien, si on la compare à l'aristocratie de MM. de la Borde, Duruey ou autres marchands d'argent. Le peuple entend par égalité, la faculté d'insulter, de molester les Nobles, les riches. Qu'un gredin manque essentiellement à un citoyen honnête, celui-ci se plaint ; on lui répond que les circonstances sont fâcheuses, que le peuple est dans un état dangereux d'effervescence, qu'il faut savoir céder, plutôt que de risquer de mettre le feu dans la ville ; finalement l'insulté n'obtient aucune justice ; mais si par malheur un homme d'une classe un peu relevée, a la moindre apparence de tort avec le dernier goujat, qui souvent l'a provoqué, tout est en mouvement ; un citoyen a été insulté par un aristocrate : c'est le signal de la contre révolution, l'aristocrate est jugé coupable par ceux-là même qui ont absous le polisson, et il est fort heureux quand cette affaire est finie au bout de quinze jours. Voilà l'égalité que le peuple demande, et dont il jouit.

Epigraphe. Presque toutes les épigraphes des journaux

journaux et des brochures nouvelles sont heureuses : il est fâcheux que l'ouvrage n'y réponde jamais. Telle feuille de l'Abbé Noël, affiche vértié et impartialité ; rien de moins vrai et de moins impartial. J'espere qu'on ne me fera pas le même reproche, et je me flatte d'avoir tenu scrupuleusement ce que j'ai promis.

ESCLAVE. Voyez Roi.

ESPRIT. Beaucoup de gens ont de l'esprit ; peu ont l'esprit juste : cette révolution a détruit bien des réputations ; j'avoue que j'ai eu beaucoup de peine à revenir sur le compte de quelques personnes dont l'éloge étoit dans toutes les bouches, et qui m'avoient séduit moi-même. Mais lorsque ces mêmes personnes m'ont assuré gravement que notre révolution étoit admirable ; que les Anglois étoient des sots de s'y être pris autrement ; que nous étions bien au-dessus d'eux pour la philosophie et la politique ; que les finances n'étoient pas aussi délabrées qu'on le disoit, que la vente des biens du clergé remettroit facilement le niveau ; quand j'ai entendu raisonner ainsi, j'ai conclu que ces MM. étoient, ou des capitalistes, qui redoutant la banqueroute plus que la mort, vouloient payer d'assurance, de peur de perdre leur crédit, et de manquer eux-mêmes à leurs engagemens ; (et dans ce cas, ils parloient contre leur conscience), ou des gens

médiocres, chez qui le jargon du monde et une grande mémoire, avoient jusqu'alors tenu lieu d'esprit et de jugement. Je me suis bien promis de n'être plus leur dupe.

Etat de la France. Considérons les choses de sang froid, et voyons s'il peut y avoir en France, un seul état content de son sort : le haut clergé : je crois inutile d'entrer dans de longs détails, pour démontrer que les évêques, abbés commendataires et grands propriétaires ecclésiastiques, doivent se plaindre d'une assemblée, qui, en deux mots, annulle toutes les conventions, tous les traités, les reduit à un revenu borné, et force plusieurs d'entr'eux à devenir banqueroutiers, puisqu'il leur sera impossible de remplir des engagemens qui étoient subordonnés à leurs anciennes facultés. Clergé du second ordre. Beaucoup de curés perdront à n'avoir que douze cens livres, en supposant même qu'elles soient exactement payées, ce qui est plus que douteux : ceux à portions congrues ont l'air d'y gagner au premier coup d'œil ; autrefois les biens du clergé répondoient de leur trop médiocre salaire : aujourd'hui qui en répondra ? La nation. Mais comment compter sur la bonne foi d'une nation qui envahit les propriétés, qui ne voit dans les plus saints usages que l'ouvrage de l'aristocratie, qui renverse toutes les lois, pour les

créer selon les caprices et les intérêts de quelques individus déshonorés ? Les ecclésiatiques pourvus de prieurés ou d'autres bénéfices, ont-ils lieu d'être plus satisfaits ? La haute noblesse ou noblesse de cour, peut-elle être quelque chose quand le Roi n'est rien ? Les Noailles, les Coigny, les la Rochefoucault et autres, croient-ils conserver leurs charges et leurs pensions ? Non sans doute, et de plus, ils participent à la suppression des droits seigneuriaux. Noblesse de province. Leurs châteaux brûlés, leurs possessions saccagées, plusieurs nobles contraints de fuir, d'autres massacrés ; leurs revenus diminués ou réduits à rien ; plus de débouchés pour leurs enfans : que de raisons de maudire l'assemblée ! Négocians et marchands : Le commerce languit par-tout : la confiance est perdue ; le crédit est mort ; les magasins sont pleins, et personne ne peut prévoir l'instant où les affaires reprendront leur activité. Artisans. Tout homme travaillant de ses mains doit s'appercevoir qu'il a moins d'ouvrage, et il finira par n'en plus avoir du tout. Les pauvres ont toujours vécu aux dépens des riches : on ruine les riches ; que deviendront ceux qu'ils font vivre ? Ce raisonnement est sans réplique. Voilà toutes les classes de citoyens ; il n'en est aucune qui ne perde beaucoup à la révolution : comment peut-il donc se faire qu'un pareil désastre ait

encore tant d'approbateurs ? Attendons, nous serons mieux bientôt, disent les partisans de l'anarchie : mais avouons qu'il faut un grand fonds d'espérance, et une stupidité bien complette, pour débiter sérieusement une telle pauvreté. Cette opinion est pardonnable aux capitalistes qui ne veulent que de l'argent, aux brigands qui ne peuvent que gagner à un renversement total, aux fanatiques et aux sots : malheureusement ces deux dernieres classes sont innombrables.

ÉTERNITÉ. Mot qui, jusqu'à ce moment, ne présentoit aucun sens : il étoit réservé à l'assemblée dite Nationale de nous en donner une idée palpable, par sa permanence, la longeur de ses opérations, et la durée des maux qu'elle cause à la France.

FAVRAS. Victime d'une affreuse calomnie et d'une trame odieuse ; cet infortuné a été puni de mort pour des projets : c'est la premiere fois que l'intention a été réputé pour le fait. En le supposant coupable du complot dont on l'accuse, d'un plan de conspiration aussi étendu, comment peut-il se faire qu'il n'ait pas eu de complices ? cependant il a péri seul ; et si l'on ajoute à ces conjectures, la fermeté, le sang-froid de ses derniers momens, on ne pourra douter qu'il n'ait été sacrifié à la sûreté des grands scélérats et condamné par eux-mêmes, par l'organe d'un tribunal vendu, ou qui tremble sous le despotisme actuel.

FAUCHET. Cet abbé étoit prédicateur du Roi, voilà tout ce qu'on savoit de son histoire; aujourd'hui il est prédicateur de tous les Faubourgs de Paris, et presque Archevêque : c'est un des plus grands fous qui existent. Ses trois discours et son ouvrage sur la religion nationale, sont d'excellent passe-ports pour être admis aux petites maisons, sans examen. Je ne crois pas qu'il y ait rien au monde de plus ridicule. Dans le premier de ses discours, on lit cette phrase remarquable : c'est l'aristocratie qui a crucifié le fils de Dieu. L'abbé Fauchet savoit bien à qui il parloit; cette plate absurdité a eu le plus grand succès dans la Capitale et dans les Provinces où elle est parvenue : je ne voudrois pas d'autre preuve de notre décadence, au moins du côté du goût et de la raison. On assure que vu la suppression de plusieurs évêchés, il sera impossible d'en donner un à ce digne apôtre. Cependant il ne se tient pas pour battu ; il postule celui de Bicêtre ; mais je lui annonce plusieurs concurrens; savoir : l'abbé Grégoire, l'évêque d'Autun, qui commute par humilité chrétienne, l'abbé Sieyes, l'abbe de Quinson, d'Arles, et un certain abbé de Beausset, connu seulement à Dijon et en Provence, mais que je certifie aussi en état que personne, de remplir cet éminent emploi, sur le quel il compte pour payer ses dettes.

Fédération. Qui ne croiroit au premier coup d'œil que les Fédérations ne doivent avoir lieu qu'entre deux nations dont les intérêts peuvent être divisés ? cependant nous ne voyons en France, que des Fédérations, où se rendent non-seulement les Députés de la même Province, mais de tout le Royaume : je le demande : y a-t-il rien de plus parfaitement ridicule que ces assemblées, où les habitans du même pays, les sujets d'un même Souverain, contractent formellement une alliance qui a toujours existée par le fait, puisque leurs ennemis sont communs. Et ces ennemis, où sont-ils ? A quoi servent donc ces Fédérations ? A entretenir le peuple dans une fermentation continuelle, à l'affermir dans son délire, qu'il prend pour du courage, et qui pourra passer pour tel, tant qu'il n'y aura personne à combattre. Que fait-on à ces Fédérations ? Le voici : on dépense beaucoup d'argent pour se rendre au lieu désigné, sans compter celui qu'on auroit gagné pendant cette intervalle. On arrive : le grand jour est fixé ; six, huit, dix mille hommes, plus ou moins, vêtus de toutes couleurs, armés dans le même genre, précédé de cinquante drapeaux et d'autant de tambours, marchent le plus fierement possible, vers l'endroit du rendez-vous. Un autel est dressé ; la troupe de Héros Citoyens prête, pour la dixieme fois, le serment civique,

qui consiste à jurer d'être fidelle à la nation ; mot insignifiant, puisque vingt polissons assemblés se regardent comme la nation, ce qui formeroit plus de cent mille nations en France ; à la constitution, dont ce que nous connoissons est absurde, et ce que nous ne connoissons pas le sera peut-être encore plus; à la loi, qui n'est pas faite, et au roi qui n'existe plus qu'en effigie. Je crois qu'on peut, sans être taxé de sévérité, rire d'une telle assemblée et d'un tel serment ; toutes les villes se sont disputées la palme du ridicule en cette occasion : Lyon l'a emporté jusqu'à ce moment ; rien de plus burlesque que sa Fédération du 30 Mai. Vingt mille citoyens soldats, (et non quarante et soixante mille, comme l'ont imprimé de plats journalistes), mouillés pendant plusieurs heures, ont trouvé plaisant et patriotique de porter leurs chapeaux à la pointe des bayonnettes : ils ont craint qu'on ne les comparât aux soldats du pape, et ont voulu prouver que la pluie ne les empêchoit pas de voler à la gloire, ou même au cabaret. Reste la Fédération du 14 Juillet : Paris va sans doute se distinguer pour la seconde fois dans cette journée mémorable. Il est tout naturel que cette capitale si digne de servir de modele, se surpasse encore dans cette circonstance. Les Députés des régimens seront presque tous les officiers de fortune, et on aura l'air de re-

garder l'opinion de ces Messieurs comme celle de toute l'armée. L'attention de l'Assemblée à choisir le 14 Juillet pour cette fête civique, est une nouvelle preuve de la perfidie et de la scélératesse de ses intentions : mais on ne le compte plus.

La vraie Fédération, la Fédération par excellence, sera celle de Léopold, avec les mécontens de France : lorsque ce prince aura fait rentrer les patriotes Brabançons dans le devoir, avec sa douceur accoutumée, il se rappellera sans doute l'état d'avilissement où est sa sœur, et il a l'ame trop noble pour souffrir qu'il dure plus long-tems. « Léopold, que tes troupes paroissent, elles grossiront à chaque pas : les bons François sont prêts : tu verras fuir devant toi ces légions citoyennes, comme la fumée chassée par les vents. Que les Municipalités répondent sur leurs têtes de la moindre résistance des villes, en huit jours tu es à Paris : écrase cette ville rebelle ; anéantis l'assemblée ; rends à Louis XVI un trône dont il est indigne, mais rends le lui pour ta sœur, pour cette Princesse courageuse, honneur de son sexe et de ta maison. »

Gardes-Françoises. Je ne puis prononcer sans horreur le nom de ces misérables, contenus pendant quarante ans, et revenus en un instant à leur premier caractere. Ce corps déshonoré à

Dettingen, et plus anciennement à Malplaquet; vient de donner un exemple inoui de la perfidie la plus attroce, et d'une lâcheté raisonnée. Si à la premiere insurrection de ces coquins, on eût envoyé les six bataillons dans six citadelles du royaume, rien ne seroit arrivé. On doit en partie la révolution à la conduite de M. du Châtelet; ce chef altier et despote a déplu aux officiers et aux soldats : on a vu le résultat de ce mécontentement général, soutenu par des offres auxquelles les scélérats n'ont jamais su résister.

GARDES-DU-CORPS. Il est impossible que dans les événemens désastrueux, tous ceux qui y contribuent soient également coupables; il faut aussi que la même catastrophe qui deshonore les uns, couvre de gloire les autaes : c'est ce que nous avons vu le 6 Octobre. La Ville de Paris qui va arracher le Roi de son Palais pour le traîner captif dans son sein, précédé des têtes sanglantes deses Gardes : la Fayette, qui répond de la sureté de Versailles, et qui laisse égorger volontairement ou par négligence les fideles gardiens de son maître : l'Assemblée dite Nationale, qui refuse de se rendre auprès du Roi; la Milice de Versailles, le régiment de Flandre, le Duc d'Orléans, chef de la trame infernale, ses perfides agens trop connus pour être nommés : voilà les coupables; ils sont voués à l'exécration des siécles, et la pos-

térité confirmera mon jugement ; mais aussi avec quelle douce satisfaction elle verra dans l'histoire à côté de cet affreux tableau, la conduite héroïque de la Reine et des Gardes du Corps, pendant cette nuit éxécrable dont la France ne se lavera jamais. La Reine avoit beaucoup à réparer : on oubliera ses torts, pour ne se souvenir que de son courage et de sa noble fermeté. Les Gardes du Corps ont surpassé en un moment tout ce qu'ils avoient fait jusqu'alors : l'action de M. de Miomande est au-dessus de tout éloge : l'antiquité n'offre rien de plus beau, il étoit impossible de périr pour une meilleure cause. Si la providence a conservé ce Héros, il lui doit beaucoup moins que Louis XVI, dont le premier usage de la royauté, s'il reprend jamais le sceptre, sera sans doute de récompenser celui qui a bravé mille morts, pour lui conserver ce qu'il a de plus cher au monde ; mais il faut être Roi pour acquitter une dette pareille ; et dans cette circonstance, le Roi qui donne, est mille fois plus heureux que le sujet qui reçoit. Dans le très-petit nombre de serviteurs restés fideles au Roi pendant ces scènes d'horreur, on a remarqué le duc de Guiche, et le comte de Briges ; je les livres à l'admiration des bons François.

GUERRE. Le plus grand bonneur qui pût arriver à la France. Une guerre quelconque anéanti-

roit l'Assemblée Nationale ; elle forceroit de recourir au Roi, qui seroit tout, comme chef suprême de l'armée : les Milices Nationales réduites à leur juste valeur : les Troupes réglées reprenant, par le besoin qu'on auroit d'elles, la supériorité qui leur est dûe. La noblesse redevenant nécessaire : que de motifs pour souhaiter ce que l'on a toujours regardé comme un fléau, et qui seroit aujourd'hui le salut du royaume, quel qu'en fût le succès.

GUERRE CIVILE. Le plus affreux de tous les malheurs, selon beaucoup de gens : je ne pense pas de même : plût au ciel que la guerre civile eût eu lieu au mois d'Octobre dernier, par le départ du Roi pour Metz. Le traître d'Orléans, proclamé lieutenant-général du royaume, auroit eu, à la vérité, Paris pour lui ; mais Louis XVI, entouré de ses troupes et de sa noblesse, auroit eu l'élite de la France et la bonne cause. L'anéantissement de Paris auroit été le fruit de cette guerre, qui seroit finie depuis long-temps. Les provinces jouiroient paisiblement de cette destruction si desirée par les gens sensés : qu'elle leçon pour les ville, rebelles ! je le répete, si la guerre civile est encore le seul moyen de changer l'état de la France, adoptons-le sans hésiter : cette guerre ne sauroit être longue ; le Roi sera soutenu par ses troupes, qui ne

l'abandonneront jamais, tant qu'il marchera à leur tête, par sa noblesse, qui a toujours au moins valu le tiers-état, pour la défense de ses maîtres, et par les mécontens de tous les ordres: cette classe est innombrable et n'attend qu'un point d'appui pour se déclarer. Avec de telles forces, peut-on douter que le Roi ne reprît bientôt la place dont l'a expulsé l'Assemblée dite nationale, et qu'il ne fît d'elle un exemple capable d'effrayer à jamais des sujets perfides qui oseroient indignement tromper la Nation et avilir leur Souverain légitime.

Hôtel-de-Ville. Centre où résident tous les genres de pouvoirs, autrefois divisés. L'Hôtel-de-ville de Paris est aujourd'hui la capitale de la France ; les souverains y résident en la personne d'un astronome, à peine connu hors des accadémies, et de quelques subalternes encore plus obscurs. Les hôtels-de-ville de province sont aussi souverains, à proportion de l'étendue des villes ; mais le consul de la plus mince bicoque, est fort au-dessus de Louis XVI, jadis roi de France et de Navarre, aujourd'hi roi des François, captif aux Thuileries, et captif au point qu'on lui fait signer qu'il est libre : les esclaves à Maroc n'ont jamais fait un pareil aveu.

Hussards. Epouventail de la capitale. Trois mille Hussards mettroient en fuite toutes les

forces parisiennes : ces dignes militaires sont presqu'autant abhorrés à Paris qu'ils y sont craints, ce qui n'est pas peu dire. On pardonne difficilement à ceux qu'on a voulu rendre infâmes, lorsque le succès n'a pas couronné ces lâches complots. Pourquoi les Régimens de Hussards n'ont-ils pas exigé la démission du duc d'Orléans en cessant de le reconnoître pour leur chef? Ce misérable n'est pas fait pour commander à d'aussi braves gens : j'excepte son régiment.

IMPÔTS. Les Impôts supprimés par les décrets ou par le fait, sont très-considérables : rien ne les a remplacés, et on trouve encore des gens gens qui assurent positivement que toutes les dettes de l'Etat seront payées : quelle perspicacité ! n'est-ce pas une dérision de voir l'Assemblée détruire froidement des impôts réels, pour y substituer quoi . . . . la loyauté françoise : on croit rêver. En supposant qu'on finisse un jour par rétablir des impôts quelconques (ce que je crois nécessaire), il est fort douteux que le Peuple, persuadé qu'il ne doit plus rien payer, veuille se prêter à ce nouvel arrangement. Il a des fusils et la déclaration des droits : et quatre millons d'hommes ainsi armés seront difficiles à réduire.

JOURNAUX. Sur environ soixante journaux que la révolution et l'appétit des auteurs ont fait

éclorre, il en est au plus deux, (la gazette de Paris, le journal général de France), qui ne soient pas vendu à la divinité du moment, et un seul qui ose penser tout haut. Cet ouvrage vraiment remarquable est le journal politique national, rédigé d'abord par M. l'abbé Sabatier, ensuite par M. Salomon, et toujours composé par R......l. telle est la supériorité que donne la bonne cause, que ce journal a éclipsé tous les autres par son style et sa logique : ce sera un monument précieux de notre histoire, et il est bien consolant pour les ennemis de la révolution, que le seul ouvrage périodique à l'appui de leur opinion, soit sans aucune espece de comparaison, le meilleur de tous. Je n'excepte pas même le journal de Paris en entier, les articles de la Chronique, fournis par Cloots, Villette et le Chevalier de Meude Monpas, prosateur, poete, musicien, éleve de J. J. Rousseau, et de plus, philosophe, ni les excellentes dissertations du Courrier de Provence. Je puis en dire autant des ouvrages qui ont paru contre nosseigneurs de l'Assemblée, et leurs opérations. Tout, sans exception, jusqu'à ceux de pure plaisanterie, tels que les Actes des Apôtres, ont une chaleur, un sel dont les auteurs de la France libre, du Voyage à la Bastille, des Révolutions de Paris, n'ont pu encore enrichir leurs insipides et incendiaires productions. Le

Mercure de France a mérité aussi des éloges : la partie des États-généraux y a été sur-tout fort bien traitée : ses réflexions ont été modérées et impartiales, tant qu'il a été rédigé par M. Mallet du Pan : aussi ce journal a-t-il encouru l'indignation des patriotes, principalement des patriotes de Marseille, dont il a trop peint la Municipalité, et la milice bourgeoise dite les Poufs. C'est ce qui pouvoit arriver de plus flatteur à l'auteur du mercure, et si jamais je fais un ouvrage périodique, j'espere qu'il jouira des mêmes honneurs. Blâme du sot vaut l'éloge du sage. M. Mercier, enterré dans les boues de la Capitale, dont il nous a donné un tableau si brillant et si concis, en est sorti un beau matin, et assisté de son ami Carra (coquin chassé de la bibliotheque du Roi, ils ont enfanté de concert les annalles patriotiquet. Ce bel ouvrage est un recueil d'invectives contre tous les souverains de l'Europe, qui sont assez peu éclairés pour s'opposer à la révolution française dans leurs états. L'Empereur et ses Généraux y ont été outragés régulierement pendant plusieurs mois ; c'est actuellement le tour de l'Impératrice de Russie, des Rois d'Espagne, de Sardaigne et du Pape ; mais n'en déplaise à ces deux MM. qui accusent de lâcheté les auteurs anonymes, pourquoi ne vont-ils pas publier ces grandes vérités chez les souverains dont ils ont entrepris l'éducation ? Ce seroit-là

vraiment un acte de courage bien glorieux pour ces illustres écrivains ; à cete condition, je consens à me nommer aussi. Ce que je dis ici à Mercier et à Carra, je le dis à Camille Desmoulin, aussi plat et aussi impudent, s'il est possible, que ces deux Messieurs; aux Auteurs de la Chronique de Paris, du Modérateur, de l'Observateur, qui avoit fini, et qui vient de reprendre sa tâche à deux sous par feuille; du Journal Patriote à Gorsas, jadis maître d'école, à Dinocheau, et à beaucoup d'autres que le Public devinera aisément. Quelque chose d'infiniment plaisant, c'est qu'il n'y a pas un de ces faméliques personnages, qui ne croyent avoir contribué à la révolution, par la force de ses raisonnemens et le secours de la philosophie : car tous les barbouilleurs de papier se croyent autant de philosophes. Il sembleroit que le bouleversement total auroit influé sur le cerveau de ces pauvres auteurs : mais hélas, non : ils sont encore et seront toujours les mêmes; au défaut d'admirateurs, ces MM. se complimentent mutuellement dans leurs feuilles. Linguet et Camille Desmoulins, s'écrivent de charmantes épîtres, où l'on n'est point étonné de voir réunies l'impudence et la fausseté; il y a long-temps que le sieur Linguet n'a plus rien à perdre du côté de la réputation, c'est encore là un de nos

flambeaux

flambeaux en littérature et en philosophie : ne soyons pas surpris d'être si mal éclairés. Ce trop fameux personnage offriroit un beau modele pour les mœurs, l'amour de la vérité et de la reconnoissance, si la philosophie moderne ne dispensoit pas de ces légeres qualités.

La Coste. Impudent personnage, membre du Corps diplomatique et de l'assemblée dite nationale, ce qui d'un sot n'a jamais fait un homme d'esprit : son beau-pere l'a prouvé en Hollande, et il le prouve lui-même tous les jours de la maniere la moins équivoque.

La Fayette. Que de choses à dire sur ce personnage si célebre ! une ambition sans bornes l'a guidé dans toutes ses démarches ; il joue le grand homme, et il n'a rien de ce qui le constitue ; point d'énergie, point de caractere, un esprit très-médiocre : peu de talens militaires, malgré ses campagnes d'Amérique ; des idées mesquines, et nulle connoissance des hommes. Un individu de cette espece ne peut espérer d'aller loin : la paix dont jouissoit la France ne donnant à M. de la Fayette aucun moyen de se rendre utile, la révolution lui a paru très-favorable à ce goût de révolte, à cet esprit républicain, puisé chez les insurgens. Il est devenu populaire ; et porté par la canaille Parisienne, il a obtenu le commandement général

des troupes de la capitale. Je ne rappellerai pas ses fautes sans nombre qui deshonoreroient un autre que lui : d'avoir accepté une place, où par la situation des affaires, les intérêts de son maître cessoient d'être les siens ; d'avoir loué, sans pudeur, les lâches déserteurs de l'armée qui s'étoient rangés sous ses drapeaux : d'avoir laissé égorger MM. Foulon et Berthier, qu'il auroit pu sauver avec de la fermeté et de la prudence, qualités qui l'ont souvent abandonné ; d'avoir marché contre son Roi, le 5 Octobre, à la tête d'une armée rébelle ; de l'avoir traîné dans sa capitale avec une escorte dont aucune histoire n'offre d'exemple : d'avoir répondu de la sureté de Versailles, lorsqu'un carnage affreux devoit couvrir à jamais d'opprobre cette ville ; la capitale, son armée et son général. Si la postérité doit lire avec étonnement cette suite de forfaits, (et tous n'y sont pas) combien sa surprise augmentera en apprenant que M. de la Fayette tient tout du Roi, et que la plus noire ingratitude a payé ses bienfaits. Espérons que ce héros des halles et du palais-royal, expiera tous ses crimes par une chûte honteuse : il mérite la mort comme traître et chef de révoltés ; mais non, qu'il vive : son abaissement, celui de la maison qui l'a adopté, et toutes celles qui l'ont égalé en bassesse et en ingratitude, seront pour

lui un supplice mille fois plus cruel que la mort. Quel spectacle que celui d'un chef de révoltés, qui présente un chef de bandits (Paoli) à une troupe de brigands, et à ce phantôme qu'ils ont détrôné.

La Houssaye. Président au parlement de Bretagne : il est du petit nombre de ceux qui ont montré du courage dans ces circonstances, qui n'ont point été effrayés des vaines clameurs d'un Peuple stupide, qui n'ont pas prostitué leur éloquence au mensonge et au fanastisme. S'il étoit permis de mêler à des réflexions sérieuses quelque chose de vraiment plaisant, je prierois qu'on se rappelât la bonhommie avec laquelle le président de l'assemblée dite nationale encourageoit M. de la Houssaye, de peur qu'il ne fut intimidé par la majesté de l'auguste Sénat. C'étoit à eux à trembler devant lui, si les lâches et les traîtres doivent trembler devant l'homme qui, n'écoutant que sa conscience, se dévoue à l'exécration d'un peuple qui reconnoîtra un jour combien il a été abusé. L'assemblée qui n'est, de son propre aveu, qu'un corps législatif, a pourtant jugé cette affaire et plusieurs autres. Il eût fallu, pour completter le ridicule de cette scene, que le décret pénal eût passé par la bouche de M. le Chapelier. On auroit cru voir un des goujats de l'armée ordonner les arrêts à un Offi-

cer général, et si cette comparaison semble n'être pas juste, c'est que la distance est infiniment plus grande entre un Magistrat vertueux et un Avocat déshonoré.

LAMETH. On sait que la reconnoissance est la vertu des ames foibles : les Lameth n'ont pas à se reprocher d'avoir outré ce sentiment envers le Roi et le Mal. de Broglie, donti ls tiennent tout. La visite de Charles aux Annonciades, le couvre d'un ridicule ineffaçable, comme une certaine campagne sur mer, le couvriroit de honte s'il en étoit susceptible. Je lui conseille de ne plus s'embarquer : l'air de la mer lui est contraire, et une seconde aventure du même genre le feroit décidément passer pour un J. F. malgré sa blessure au genou. Il a mis d'autant moins de politique dans sa conduite lors de l'affaire de Toulon, qu'il devoit ménager beaucoup le corps de la marine, et acheter le silence de quelques-uns de ses membres, car les témoins ne sont pas tous morts. Quant à son château brûlé, nous savons à quoi nous en tenir ; mais cela fût-il vrai, un paltoquet n'ayant pas dix écus vaillant, qui trouve un bomme assez sot pour lui donner sa fille et deux cents mille livres de rente, auroit mauvaise grace de fatiguer le public de ses plaintes. J'avoue que pour moi, je ne le plaindrois gueres, fût-il même

parfaitement honnête et généralement estimé. Or c'est Charles Malo de Lameth. Pour Alexandre, c'est un petit fat prodigieusement bête, qui ne mérite pas qu'on s'occupe de lui : il est un peu moins scélérat que son frere, mais cela viendra, il promet. Malgré le contraste, pour ne pas faire un article du Prince de Léon, je le féliciterai ici d'avoir refusé un grade supérieur dans l'armée des révoltés.

Le Chapelier. Député de Rennes, dont le pere avoit une excellente réputation : héritage qui n'a pas été transmis à son fils : cet ancien président est deshonoré dans son pays ; il l'est dans toute la France, par sa conduite à l'assemblée : quelle gloire pour nos souverains de s'être vu présidés par un homme qui a reçu des coups de bâton à Rennes chez une femme connue, qui passe sa vie avec des filles ou dans les aceadémies, qui y perd souvent des sommes considérables, qui affiche un luxe révoltant. On assure que ce singe à besicles, a dit sérieusement qu'il passeroit volontiers une nuit avec madame Elisabeth. Voilà un des Matadors de l'Assemblée dite nationale, et une telle horde prétend avoir des droits à nos respects et à notre reconnoissance ! quelle impudence d'une part, et qu'clle lâcheté de l'autre, si l'on ne brise pas bientôt un joug aussi humiliant.

LÉGISLATEURS. Ne devant m'occuper que des Législateurs actuels de la France, je crois inutile de rappeler Moyse, Confucius, Lycurgue, et les autres Législateurs de l'antiquité : le parallele seroit trop choquant, ou au moins d'un ridicule trop achevé. Je me bornerai à détailler les objets principaux qui auroient dû statuer pour remplir les fonctions augustes auxquelles nous l'avions appellée.

L'assemblée devoit établir, 1°. l'égale répartition des subsides, sans distinction de biens nobles ou roturiers. Personne n'a réclamé contre ce décret très-juste : on doit payer selon son revenu ; mais il n'en est pas de même des droits féodaux : (je parle de ceux supprimés sans indemnité), à l'exception de ceux tenant à la servitude personnelle, qui répugnent à la société, ils étoient consentis librement, consacrés par une longue jouissance, et faisoient partie des propriétés, puisque l'homme qui avoit acheté son bien, sous une redevance quelconque, l'auroit acheté davantage sans cette espece d'impôt. Il ne peut y avoir de doute là-dessus. 2°. L'admission de tout citoyen dans les emplois civils et militaires. Il est constant que le fils d'un Négociant ou d'un bourgeois aisé, sera à préférer pour toutes les charges, à un gentilhomme très-ancien et très-pauvre : le premier aura eu de

l'éducation, aura acquis des connoissances, et l'usage du monde : le second, élevé dans un vieux château, par un curé ou un magister, ne saura que boire, jurer et chasser, et ne sera réellement bon à rien. L'expérience démontre tous les jours que ces excellens gentilshommes sont pour l'ordinaire des sujets infiniment médiocres, pour ne rien dire de plus. Tous les corps en offrent des exemples. Je ne prétends pas dire pourtant qu'on ne doive envisager que la fortune dans le choix des sujets : mais je persiste à croire qu'il faut une certaine aisance pour remplir convenablement toute charge civile ou militaire, et c'est-là un des plus forts argumens pour la vénalité des charges de judicature. 3°. De ne jamais annuller une Loi sans la remplacer à l'instant, c'est-à-dire, qu'il falloit que le dernier article d'une Loi nouvelle, fut l'abrogation de de l'ancienne; j'en dis autant pour les impôts. 4°. Que les séances ne soient pas perdues en discussions inutiles : tout seroit fini depuis long-temps. Voilà ce que devoient faire nos Législateurs : hélas, qu'ont-ils donc fait? Ils auroient mérité l'estime de la Nation et de l'Europe, au lieu qu'ils en ont encouru l'indignation et le mépris. Souhaitons que la législature suivante répare en partie les maux dont celle-ci nous accable : car il est impossible qu'elle

puisse les réparer tous. La secousse est trop violente pour ne pas se faire sentir long-temps ; l'Angleterre va s'élever sur nos ruines : c'est elle qui gouverne la France, puisque les chefs de l'assemblée lui sont vendus. A quoi tient donc le destin des empires, si la scélératesse de quelques individus suffit pour les précipiter dans l'abyme, et changer l'état le plus florissant, le plus fertile en ressources de tout genre, en une masse informe, sans lois, sans gouvernement, sans commerce et sans industrie. Que nous reste-t-il donc ? la banqueroute, la famine, la guerre civile, tous les crimes érigés en vertus, l'anarchie, le désespoir, et l'Assemblée dite Nationale plus effrayante encore que toutes ces horreurs. Plus de Roi, plus de religion : voilà le cri de raillement de nos Académiciens, de nos philosophes modernes. L'assemblée ne suit que les principes de Condorcet, de Campfort, et croit suivre ceux du duc de la Rochefoucault, de l'evêque d'Autun Je suis peu surpris de la coupable lâcheté de ce prélat déshonoré : mais l'éleve de Condorcet m'étonne : je l'avois cru estimable, quoique nul : combien je me suis trompé ! hélas, les opérations de nos législateurs eussent été bonnes en elles-mêmes, que les organes impurs par qui nous devions les connoître suffisoient pour les décrier. C'et là sans contredit le plus grand vice de notre révolution.

LETTRE. De toutes les lettres que j'ai lues dans ma vie, celle qui m'a le plus étonné, est datée de Londres, le 13 Février 1790, signé du duc d'Orléans, et adressée à l'assemblée dite nationale : si ce n'est pas un tour qu'on a joué à ce misérable, il faut convenir que la bassesse et l'audace ne peuvent aller plus loin.

LÈZE NATION. Tout est prêt : nous avons les prisons, les tribunaux, les supplices : il ne nous manque plus que de savoir ce que c'est que le crime : d'après ce qu'on peut conjecturer de la détention de M. de Bezenval, c'est d'obéir le roi ; encore ne seroit-ce rien si nous étions avertis authentiquement qu'il n'existe plus, et que l'époque de sa nullité fût bien connue ; mais on est coupable de lui avoir obéi dans un tems où il n'étoit pas encore roi des François. Le projet étoit formé de sacrifier M. de Bezenval : heureusement, une requête suisse, appuyée de raisonnemens sans réplique pour l'assemblée, a évité au Châtelet un crime de plus. Le jugement rendu en faveur des autres généraux accusés est une suite de celui-là : les journalistes, qui ne laissent échapper aucune occasion de se rendre ridicules, ont conclu que ces MM. ayant été blanchis, il falloit que M. de Favras fût coupable, puisqu'il avoit été condamné. Puissamment raisonné ! les idiots ne savent pas que cette malheureuse victime n'avoit pour défenseurs

que des lâches qui ont cru se laver en le perdant, mais dont l'infamie n'a pu échapper aux regards perçans de la raison. Tant il est vrai que le plus grand personnage peut, comme le dernier des hommes, avoir une ame de boue, et devenir l'opprobre de l'humanité.

LIBELLES. Lorsqu'ils n'ont attaqué que le roi, sa famille, la noblesse ou le clergé, ils ont été autorisés, et même commandés par l'assemblée nationale : aujourd'hui que quelques yeux sont dessillés, que ce respectable sénat est lui-même en bute aux traits de la satyre, on prend des précautions pour qu'il ne circule que les libelles périodiques de Mercier, de Desmoulins, de Gorsas, de Tournon, et de trente autres coquins de la même trempe. C'est sans doute par oubli qu'on laisse paroître le Journal politique national, et la Gazette de Paris. Mais n'en déplaise à vos seigneuries, nous irons toujours notre train, jusqu'à ce que vous rentriez dans la bonne voie, dont vous êtes furieusement écartés, et que vous cessiez de déshonorer la France. Vous voyez que nous prenons un bien long engagement : à la vérité, ce travail a de quoi nous épouvanter; mais notre courage nous rassure, et comptez que (quelque incroyable que cela paroisse) vous ne mettrez pas plus d'acharnement à faire le mal que nous n'en mettrons à vous le reprocher.

LIBERTÉ. Mot aussi à la mode que celui d'Aristocrate, et aussi mal entendu : les François croyent avoir conquis la liberté, pendant qu'ils gémissent dans un esclavage mille fois plus affreux que celui qu'ils ont anéanti. Ils obéissoient à un roi ; ils obéissent à un essaim de despotes, qui écrasent ceux dont ils tiennent leurs pouvoirs : les délégués sont au-dessus des commettans : ils les mandent, comme si les peuples pouvoient jamais leur avoir conféré une autorité sans bornes. On souffre cet outrageant despotisme, et on se croit libre : quelle inconséquence ! quel délire ! quand ouvrirons-nous les yeux ?

LIVRE ROUGE. Les districts, les Journalistes se sont épuisés à demander ce livre rouge, qui contenoit, selon eux, les choses les plus curieuses. En attendant qu'ils l'eussent obtenu, on l'imprimoit, on le vendoit par cahiers, quoiqu'il fut prouvé qu'il n'avoit pas encore été communiqué. Les amateurs de nouvelles, les gourmets en politique, achetoient ces cahiers imprimés en rouge, y apprenoient que le duc de Coigny a un million de pensions secrettes ; Mirabeau, deux cens mille livres, quelques autres sottises du même genre, et pas un d'eux ne doutoit qu'il ne connût le secret de l'état. Le livre rouge a paru, et son seul effet a été de déshonorer le comité des pensions ; ce qui étoit fort avancé, puisque ces MM. sont membres de l'assemblée.

LOI MARTIALE. Quand les horreurs de l'anarchie, la férocité populaire ont été portées à leur comble, il a fallu y mettre un frein ; l'assemblée dite nationale, toujours fidelle à son plan de destruction, a imaginé une loi qui, au premier coup d'œil, paroît devoir arrêter le désordre, et ne l'arrêtera réellement jamais. Il est indispensable que la loi martiale, c'est-à-dire, la permission d'employer la force ouverte pour rétablir le calme, soit proclamée par un officier municipal : mais quel est le citoyen qui osera donner le signal du carnage dans sa propre ville, contre des gens qui, le lendemain, pilleront sa maison, brûleront ses effets, et le pendront peut-être avec sa femme et ses enfans. L'officier municipal qui se trouvera dans ce cas, ne manquera pas de prétexte pour pallier sa scélératesse ou sa pussillanimité. Toulon est Béziers ont offert deux tristes exemples de cette vérité : cependant la loi subsiste encore ; le plus grand nombre l'approuve ; et dans cette occasion, comme dans toutes les autres, l'assemblée n'a voulu captiver que le suffrage des sots et des imbéciles ; elle l'a obtenu ; c'est tout ce qu'il lui faut. Ces gens-là ont des bras ; c'est avec des bras qu'elle a opéré la révolution, qu'elle s'est créée souveraine, et qu'elle conserve sa désastreuse autorité.

MAISON DU ROI. Louis XV, sans être un

grand politique, reconnu pour le plus foible des princes, n'avoit jamais voulu consentir à la tenue des états généraux, ni à la moindre réforme dans sa maison militaire. Son successeur doit se repentir d'avoir suivi d'autres principes; et même, en accordant les états généraux, seroit-il prisonnier dans sa capitale, si les compagnies rouges avoient encore existé. Cette réforme, une des causes de nos malheurs, n'a pas produit dans son tems le plus petit avantage; ç'a été une opération inique et mal entendue, bien digne du ministre qui l'avoit imaginée. Mais que dire du monarque qui l'a adoptée, sans prévoir les conséquences funestes qui pouvoient en résulter pour lui? Sacrifier l'apareil du trône au bien de ses peuples, est digne d'éloges; sacrifier sa sûreté personnelle à des projets d'économie mal entendus, est un acte de démence ou d'imbécilité.

MALOUET. Ce député est couvert de gloire, par la maniere dont il a défendu M. le comte d'Albert, (estimable avant sa lettre à l'assemblée, et déshonoré depuis qu'il a accepté le commandement de l'escadre de Brest), lâchement insulté par une troupe de bandits, victime innocente d'une perfidie atroce, et par conséquent impunie, d'après les principes actuels. M. Malouet ne s'est pas laissé intimider par les menaces, les

huées, armes ordinaires des méchans de l'assemblée et des galeries; il a méprisé les insultes qui partoient de trop bas pour arriver jusqu'à lui; la honte en a réjailli uniquement sur des êtres qui n'en étoient plus susceptibles. Rendons hommage à M. Malouet, qui n'a été égaré ni par l'intérêt, ni par la crainte; exemple bien rare aujourd'hui.

Manege des Thuilleries. Résidence des augustes représentans de la nation. On assure que ces MM. se trompent souvent, et entrent, sans s'en appercevoir, dans le bâtiment qui est à côté; la méprise est pardonnable.

Marseille. Ville célebre par son antiquité, son commerce et sa richesse, plus célebre encore par la conduite qu'elle a tenue depuis la révolution. Ceci pourra paroître un éloge au premier coup d'œil; mais on voudra bien se souvenir que Socrate et Erostrate sont parvenus à l'immortalité, l'un et l'autre par un chemin différent. Marseille, vu le petit nombre de nobles qu'elle a dans son sein, peut être regardée comme habitée par des gens qui n'ont tous que le même intérêt. La tranquillité, la sûreté sont absolument nécessaires dans une grande ville de commerce, et c'étoit à conserver ces biens si précieux, que devoit se porter l'attention des Marseillois. Alors on eut vu refluer dans cette ville les émigrans,

les étrangers, qu'un beau climat, les agrémens d'une cité opulente, sa situation près des frontieres, auroient déterminé à y attendre paisiblement que le reste du royaume eût repris son premier état : il ne falloit aux habitans de Marseille, qu'un égoïsme réfléchi, mais ils ont préféré de se livrer honteusement à quelques séditieux, inspirés par Mirabeau et ses prosélites, qui ont réduit cette malheureuse ville à l'état le plus déplorable. Le conseil municipal à été présidé pendant six mois, par un sieur d'André, député de l'assemblée, vendu au scélérat Mirabeau, qu'il ne quittoit pas à Versailles. Ce commisaire du roi, dont personne n'a vu les pouvoirs (qu'il n'avoit peut-être pas), s'est conduit de la maniere la plus louche, a fait les démarches les plus gauches, pour ne rien dire de plus : il s'entendoit avec Thulis, le Jourdan, Cremond, Chompré, l'abbé de Beausset, espece de fou qui mériteroit une place aux petites maisons, s'il n'étoit encore plus coquin : il n'avoit d'autre société que celle de ces MM. et d'autre récréation que de tirer des armes; occupation tout à fait digne d'un magistrat. Ce charmant cavalier auroit dû prendre aussi un maître de danse ; cette exercice convenoit à merveille à sa tournure élégante, et aux graces de sa figure. Je préviens ce député noble, sans un écu au soleil, qu'il devoit

être chassé de son corps, s'il eût encore existé à son tetour du Manege des Thuilleries. En voilà assez sur le sieur d'André, qui de sa vie n'a occupé personne aussi longtems. Revenons à Marseille, qui auroit été pillée, saccagée, sans la présence de plusieurs régimens, dont elle ne peut trop se louer : aussi la nouvelle municipalité, qui a juré de surpasser en clémence toutes celles qui ont précédé, a-t-elle employé tout son pouvoir à les éloigner : elle a enfin réussi par le lâche silence de tous ceux intéressés à les conserver ; elle a donné à la comédie le ridicule spectacle du couronnement d'un maire de village ; elle a congédié la garde nationale, approuvée par l'assemblée, composée de citoyens connus, pour y substituer une espece de milice bourgeoise, distinguée par des Poufs, où l'on voit figurer en veste tous les gredins de la ville, commandés par gens qui ne valent gueres mieux. Le personnage le plus remarquable de cette troupe est Martin, fils d'André, ami intime de Mirabeau, qu'il flagorne pour ratraper l'argent qu'il lui a prêté, dont il ne verra jamais une obole ; négociant renommé par sa rare probité, et un ouvrage très-estimé, sur la maniere de transformer les suifs communs en superfins. Il semble que les officiers municipaux prennent à tâche de mécontenter tout ce qui

qui n'est pas de leur acabit ; il n'y a pas quatre d'entr'eux admis dans les cercles ; ils veulent les fermer. Un comédien (le sieur Valville, mauvaise basse-taille, que je recommande à tous les parterres), propose le cartel à un officier ; on ne lui dit rien. Peu après le même histrion le propose, (chose sans exemple), à toute la salle : on décide contre l'avis de M. Lieutaud, et sur celui de le Jourdan, appuyé par Poilvert, Lieutard, et autres du même calibre, qu'il n'y aura pas d'excuses, si le coupable aime mieux quitter la ville, d'autant que le public l'a insulté le premier, en le sifflant. L'histrion a fait des excuses qui étoient une nouvelle insulte ; tout a été dit, et il est resté plus insolent que jamais. Le proverbe a bien raison : il ne sort d'un sac que ce qu'il y a dedans. La commune autorise la circulation de libelles atroces contre les premiers citoyens de la ville : ils sont l'ouvrage de Bremond, martyr de la patrie, Blanc Gilly et Chompré : ce dernier, pere commode, mene ses filles chez les gens dont il sollicite la protection, et les laisse seules plaider sa cause : il fait emprisonner publiquement un officier qui a déposé contre lui, et qu'il n'oseroit pas regarder en face. Comme la liberté de la presse est pour tout le monde, j'ose me flatter que la municipalité qui a protégé le Brulot, et autres infamies pareilles, protégera

cette brochure, en faveur de la vérité ; d'ailleurs si elle en arrête la vente, je la préviens qu'on l'aura pour rien : voilà tout ce qui en sera, je ne tiens pas à l'argent : la commune n'en dira pas autant, car elle a déjà mangé celui de l'impôt sur les maisons ; en un mot, les affaires de la ville sont comme celles du royaume, entre les mains de gens ne possédant rien, qui meurent de faim en partie, et qui sont sûrs, en établissant des impôts, de ne pas charger leurs biens. Marseille est gouvernée précisément par les personnes qui l'ont troublée ; et bientôt elle ne sera plus habitable : de tous les municipes m. j. f. Lieutaud est le seul qui ait du caractere, et des vues honnêtes, aussi son avis n'est-il jamais suivi. Ceux qui doivent défendre la ville seront peut-être les premiers à la piller. Je le répete : les honnêtes gens l'ont voulu ; l'indolence qu'ils ont apportée aux élections, le peu de suite qu'ils y ont mis ; voilà les causes de tout le mal : ils auroient été, ils seroient encore les maîtres de la ville : mais il faut se réunir et ne pas trembler. La peur des Marseillois a perdu Marseille, comme la peur des François a perdu la France : on soupire après la tranquillité, on ne fait rien pour l'obtenir : on craint de perdre ce qu'on possede, et on ne prend aucun moyen pour le conserver : les négocians et les marchands se sont contentés de dire que

les troupes étoient nécessaires à leur sureté, et ils n'ont fait aucune démarche pour les garder. Les districts sont un autre genre de despotes qui font déjà la loi à la commune. On les a laissé s'assembler tant qu'ils ont voulu, malgré le décret formel qui s'y opposoit. Ils demandent le renvoi des troupes, l'élargissement des prisonniers : ils dénoncent les commandans, le grand prévôt, son assesseur, l'ancien procureur du Roi de la police, un juge irréprochable et jusqu'à des prédicateurs; ils brûlent des journaux qui leur disent des vérités humiliantes, (pendant qu'eux diffament les citoyens dans des feuilles incendiaires) et ils ont la bonhommie de croire que les auteurs de ces journaux, du mercure, par exemple, s'inquiétent des délibérations de quelques polissons assemblés dans un café. Si mon dictionnaire parvient à ces nouveaux inquisiteurs de la pensée, j'espere qu'ils voudront bien, s'ils savent lire, me faire la grace de me brûler aussi, parce qu'il n'y a que la vérité qui offense. Ils m'obligeroient encore plus sensiblement, si je pouvois obtenir que ce fût par la main du bourreau; autrefois cette opération valoit un grand profit aux auteurs, et le brûleur n'étoit qu'un homme ordinaire; à présent qu'il est citoyen actif, et apte à être officier municipal, il doit y avoir un grand honneur de plus. Le peuple Marseillois faisoit

sonner bien haut la tranquillité dont jouissoit la ville, et apportoit pour preuve qu'on n'y avoit massacré personne ; ce qui prouvoit seulement que ses victimes avoient eu le bonheur de lui échapper. L'assassinat affreux de M. de Bausset, a démontré ce que je croyois, que la municipalité, le peuple de Marseille, sa milice et les soldats du régiment de Vexin, n'avoient de leçon à prendre de personne, en lâcheté, en scélératesse et en férocité.

MILICES NATIONALES. Vrai jeu d'enfant, pardonnable à vingt ans, où une cocarde et un uniforme paroissent le bonheur suprême. Institution vicieuse dans tous ses points, et nécessairement nulle par essence. Les milices nationales doivent mettre la paix dans les villes : comment veut-on que des citoyens s'arment contre leurs freres, leurs amis, seulement parce qu'ils sont gardes nationaux, et que les autres ne le sont pas ? si cependant l'émeute est considérable, il sera bien difficile que quelques perturbateurs du repos public, ne soient pas parens ou amis de quelques-uns de ces braves militaires, créés en 1789 ; or, la police sera toujours mal faite quand on armera une portion d'une ville contre l'autre : les troupes réglées ne la font bien que parce qu'elles ne sont d'aucun pays ; mais en on va me dire que les milices nationales seront

employées contre les ennemis de l'état : voici ma réponse : à part l'indiscipline de ces troupes, qui seule, les mettroit hors d'état de résister au premier choc des troupes réglées, croira-t-on que des négocians, des marchands, des artisans, des gens, en un mot, dont l'existance est subordonnée à leur travail, iront de gaieté de cœur à cinquante lieues de leurs foyers, exposer une vie qu'ils croient, avec raison, nécessaire à leur famille, et qu'ils ont envie de conserver le plus long-tems possible? Non ils n'iront pas : l'ennemi fut-il à quatre lieues de sa ville, le soldat patriote l'attendra dans ses murs, et peut-être dans le recoin le plus obscur de sa maison. Chacun son métier ; celui qui en embrasse deux, finit toujours par opter. Le garde national laissera son fusil pour son comptoir ou sa boutique ; le soldat le gardera, parce qu'il est son gagne pain. Si les sommes dépensées depuis un an, en fédérations, en uniformes, et les journées perdues par des millions d'ouvriers, avoient été employées à combler le déficit, il le seroit aujourd'hui ; mais tel homme qui n'eût pas donné un écu pour cet emploi si juste, en dépense cent, se gêne pour plusieurs années, et cela seulement pour se faire moquer de lui. Le citoyen soldat, et le soldat citoyen, seront toujours deux êtres également ridicules.

MINISTRES. Depuis long-tems on se plaint des ministres, et l'on n'a pas tort : cependant, soyons justes : les maux causés par les ministres ont-ils jamais approchés de ceux qui nous accablent aujourd'hui ? Il est indispensable que le souverain d'un état monarchique, ait des agens forts de son pouvoir, dans toutes les parties de l'administration : la responsabilité de ces agens et la ferme volonté du Roi, suffiroient pour opérer le bien qu'on doit attendre de ce genre de gouvernement ; ici mille despostes plus puissans que le Monarque, et ce qui est plus étonnant encore, que ceux qui les ont créés ce qu'ils sont, dénaturent ou annullent les loix, rendent muets les tribunaux, attaquent les propriétés, laissent égorger impurément une portion du royaume, et sans qu'on puisse présager où s'arrêtera enfin ce torrent destructeur Ah ! plaise au ciel de nous rendre le régime ministériel : éclairés par l'expérience, le Roi, ses ministres et nous, également intéressés à écarter toute espece de despotisme, nous jouirions pleinement des avantages du seul mode de gouvernement qui convienne à la France. Qu'on se rapelle ce mot profond de Louis XVI, en voyant la liste de nos députés ? Qu'auroit dit mon peuple, si j'eusse ainsi composé mon conseil !

MIRABEAU........

MONSIEUR. Ce prince passe pour être fort instruit : je le veux bien, quoique j'aie de fortes raisons d'en douter : mais à quoi sert l'instruction, si elle ne donne pas les moyens de se conduire ? Monsieur a joué dans la révolution le rôle d'un homme sans principes et sans énergie : s'il avoit un avis à lui qui ne fût pas le bon, c'est un lâche de ne l'avoir pas mis au jour : garder la neutralité dans une circontance pareille est une bassesse, son frere a montré beaucoup de caratere ; et si jamais nous l'avons pour roi, je ne doute pas qu'il ne releve le trône aujourd'hui renversé. Monsieur est décidément faux, et gauche ; sa démarche à l'hôtel-de-ville le prouve évidemment j'en appelle de plus à ceux qui le connoissent, sans être à ses gages ; en tout, c'est un très-pauvre homme : Dieu nous garde de le voir jamais assis où étoit Louis XVI il y a un an. Le supplice de M. de Favras déshonore ce prince aux yeux de bien des gens, et je suis du nombre.

MOTION. On en fait par-tout : à l'assemblée dite nationale, dans les districts, dans les cafés, dans les promenades : par-tout les motions absurdes, incendiaires, sont applaudies et adoptées : par la même raison, toute motion qui tend à rétablir la paix, à ramener le peuple à ses vrais intérêts, à l'éclairer sur les maux qu'il se prépare, est rejettée avec mépris par nos députés : que peut-on atten-

dre d'une assemblée ainsi organisée? des crimes. Que doivent donc faire les députés honnêtes gens? partir ou tonner sans relâche contre les traîtres dont ils sont environnés.

MOUNIER. La présidence de ce vertueux citoyen fera époque dans nos annales par les attentats dont il a été témoins. M. de Lally et lui, ont quitté une place où il est impossible de faire le bien: les sentimens de la partie du royaume, qui n'est ni vendue ni séduite, les vengeront pleinement des calomnies atroces des journalistes: cette vile canaille (Desmoulins, Mercier, Carra, Gorsas) est trop au-dessous d'eux pour pouvoir les atteindre. Cependant M. Mounier est une des causes de la révolution, et rentré dans la bonne voie, il a manqué de fermeté.

MUNICIPALITÉS. Le peuple et tous ceux qui sont peuple, par leur ignorance, leur entêtement et l'abrutissement de leurs idées, ce qui fait le parti dominant aujourd'hui, croyent fermement que les maires sont autant de vice-rois, qu'ils peuvent se visiter réciproquement, escortés de quarante à cinquante personnes, se régaler, manger ainsi l'argent de leur communauté, en repas, et promenades aussi ridicules que leurs personnes, que les municpalités réunissent tous les pouvoirs, que rien ne doit résirter à leur volonté suprême; il faut apprendre à ces bonnes gens,

que les municipalités ont la police, le pouvoir civil, qu'elles avoient dans plusieurs villes ; mais elles n'ont aucun pouvoir sur les troupes réglées : la faculté de les requérir au besoin existoit de tout temps, puisque de tout temps les troupes ont dû protéger les citoyens. Les officiers municipaux auront des droits à la reconnoissance des gens de bien, lorsqu'ils rempliront les fonctions pénibles et honorables dont ils sont chargés : de même quand à la honte de ceux qui les auront nommés, ils se plairont à boulverser leurs villes, à soutenir les coquins contre les citoyens honnêtes, à s'arroger des pouvoirs qu'ils savent ne pas leur appartenir, ils n'obtiendront que le plus profond mépris. Qu'on ne vienne pas m'opposer que le maire ou tel officier municipal est homme de bien, mais qu'il se laisse mener par un procureur du roi, ou qu'il céde au nombre. Je répondrai qu'un honnête homme ne sert pas avec des coquins, ou doit s'attendre à être confondu avec eux. Quand un maire a l'air de fuir sa place, qu'il fait afficher son refus d'avance, et qu'il accepte, je dis avec Figaro : ils sont tous de la même famille. L'assertion de Mirabeau qui donne généreusement à ce maire, la qualité de négociant de la premiere classe, et le surnom de juste, ne me fera pas changer d'avis sur le compte de ce moderne Aristide, qui laisse libre l'histrion Valville, qui a

insulté griévement toute la ville, pendant qu'un colonel essuie mille avanies, est emprisonné long-temps, pour avoir insulté trois gredins qui l'ont provoqué ; voilà l'égalité.

NECKER. La cause premiere de tous nos malheurs ; son excessive vanité a perdu la France, en perdant sa réputation : un agioteur, quelque habile qu'il soit, n'est pas un homme d'état. Il faut un talent éprouvé, une probité intacte, pour occuper la place de M. Necker. La premiere qualité lui manque essentiellement : je m'obstine à lui refuser la seconde, dussai-je encourir l'indignation des protestans, capitalistes, agioteurs et marchands d'argent, tous intéressés à vanter la droiture, la pureté de celui qui les a enrichis aux dépens de l'état. Elevé dans l'obscurité des comptoirs, républicain par principes, cet homme pouvoit-il prétendre à gouverner la premiere monarchie de l'Europe ? Sa conduite a toujours été celle d'un hypocrite et d'un ignorant : il n'a eu aucun plan, il n'a calculé aucun événement. Comment, avec autant d'impéritie, ce charlatan a-t'il osé reprendre les rênes de l'empire, en Juillet dernier ? Il ne pouvoit ignorer l'état désespéré de la France ; il étoit bien sûr d'être forcé de quitter le ministere, sans avoir rétabli les finances. Si l'ambition de cet homme eût été plus éclairée, un refus

obstiné le couvriroit de gloire ; aucun des événemens, qui ont suivi son retour, ne lui auroit été imputé ; ses partisans eussent publié que tout auroit pris une face nouvelle, si le timon de l'état eût été remis de nouveau dans ses mains ; cette assertion n'auroit pas même pu être combattue victorieusement : aujourd'hui ses défenseurs sont muets, ou en butte à la risée publique : leur héros, sous un prétexte frivole, va quitter le pays qu'il a dévasté, en se félicitant de l'aveuglement d'une nation qui ne lui fera pas expier ses fautes commises par une extrême ignorance, une vanité révoltante, et, selon bien des personnes, une scélératesse réfléchie et motivée.

NOAILLES. Ces gens-là, qui, ainsi que Montmorency, les la Rochefoucault, seroient, sans leur nom et leur crédit, les plus obscurs personnages du royaume, sont encore plus coupables que les Lameth, parce qu'ils ont obtenu plus de graces de la cour. Le prince de Poix est un sot, paîtri de ridicules, et absolument nul. Le vicomte de Noailles dansoit fort bien dans sa jeunesse ; aujourd'hui il boit comme un templier : sa motion du 4 août, fait l'éloge de sa tête ; car il ne la perdit pas comme beaucoup de gens l'avoient cru pour son honneur ; il renonça très-sensément à ses droits seigneuriaux ; (il n'a pas un pouce de terre) : mais il ne parla pas des énormes pen-

sions de sa famille. Voilà tout ce que je puis dire de ces deux respectables sénateurs. On a vu à l'article de la Fayette, qu'il est un digne membre de cette famille, si reconnoissanre et si idolâtre de ses rois. On ne doute pas que M. de Miomandre ne succéde à l'un des Noailles, dans sa charge de capitaine des gardes : à coup sûr le roi sera mieux gardé, et au moins, cette fois, l'action aura précédé la récompense ; ce qui est rare à la cour.

NOBLESSE. Si la noblesse ne s'étoit pas divisée ; si les gentilshommes, au lieu de fuir dans les villes, avoient surmonté la crainte, s'étoient rendus dans leurs châteaux, et, après les sacrifices raisonnables, s'y étoient retranchés et défendus contre les attaques du dehors, il n'y auroit pas huit cent châteaux brûlés ou dévastés sur la surface du royaume, et les nobles ne seroient pas au point où ils en sont. La peur a fait tout le mal ; mais ce sentiment ne devoit jamais entrer dans le cœur des gentilshommes françois.

ORDRES. Le délire des démagogues de l'assemblée a été porté au point de supprimer tous les ordres : deux raisons me paroissent les avoir décidés à élever une question aussi complettement ridicule. Ces MM. ont renoncé de bonne heure à l'ordre du S. Esprit, à la Toison d'or, parce qu'il faut être noble : ce qu'ils ne sont pas ; à

l'ordre de S. Louis, parce qu'il ne faut pas être poltron, et qu'ils (que de gens ont à rougir aujourd'hui de cette croix); ensuite il est hors de la portée de certains individus de concevoir qu'on puisse payer de belles actions avec des croix ou des cordons, et qu'il est trop heureux pour la France, qu'elle renferme dans son sein, tantde gens qui les prisent au-delà de l'argent... de l'argent... seul Dieu des ames viles, et conséquemment des trois quarts de l'assemblée dite nationale. L'ordre de Malte, attaqué par M. Camus, n'en subsistera pas moins: cependant il ne doit plus y avoir en France de vœux ni de priviléges: or, les chevaliers de Malte sont liés par des vœux et privilégiés. Il est vrai que la suppression de l'Ordre, ainsi que l'ont démontré plusieurs Ouvrages, entraîneroit la perte totale de notre commerce dans la méditerranée: mais nos Représentans sont assez connus pour que la conservation de l'Ordre de Malte ne puisse être attribuée à aucune raison de justice et de politique. Nous la devrons à la même crainte qui a obtenu le Décret sur les Colonies; car il est certain que la décision de l'assemblée sera favorable à l'ordre de Malte, ou qu'il n'en sera plus question, ce qui revient au même. C'est ici le moment de félicier nos augustes Représentans, et particuliérement l'Avocat Target, de l'heu-

reuse découverte des écharpes pour décorer les officiers municipaux. Ce genre de discussion est tout à fait digne d'eux ; il convient merveilleusement à la petitesse de leurs idées, et donne bien précisément la mesure de leur génie. Joignons ce Décret à celui sur l'hérédité du Trône, et à celui qui nous a appris que le Roi étoit le chef de l'armée.

ORLÉANS (duc d'). On ne sait ce que l'on doit le plus admirer, ou la démence d'un Prince qui, joué par des alentours perfides, se laisse entraîner à un complot abominable, où la stupidité d'un peuple qui, de tout tems, n'a vu dans ce même Prince, qu'un scélérat sans énergie, sans pudeur, et qui, sur le bruit de quelques bienfaits imaginaires, le porte aux nues, le regarde comme un Dieu. Il a fallu (chose incroyable), beaucoup moins de tems au duc d'Orléans pour rétablir sa réputation, qu'il n'en avoit fallu pour la perdre. Sa vie entiere a été un tissu de crimes et de lâchetés : quinze mois d'hypocrisie ont fait tout oublier. Quel peuple ! qu'on doit être peu flatté de son suffrage, et qu'il faut être vil pour le mériter ! enfin, la conjuration n'a pu être ensevelie plus long-tems : l'arrivée du roi à Paris, le 6 octobre, a renversé les projets de ces lâches conspirateurs. La clémence du roi a donné au chef de ce complot infâme, les moyens de sortir de

France, sous un prétexte plausible ; prétexte dont personne n'a été la dupe : j'excepte toujours les coquins et les imbéciles : les uns ont eu l'air de croire à la mission importante : les autres y ont cru tout de bon ; c'est dans l'ordre, chacun a fait son métier. Je ne vois à plaindre bien réellement dans cette catastrophe que la duchesse d'Orléans : une femme vertueuse, unie à un époux qu'elle aime, et dont elle a à rougir sans cesse ; c'est-là le comble de l'infortune. Si la raison vient à son secours, une femme peut s'accoutumer à l'inconstance, à la perfidie de son mari : ce genre de fautes obtient facilement l'indulgence du public ; mais quelle femme, fut-elle indifférente sur le compte de son époux, le verra de sang froid se déshonorer aux yeux de toute une armée, essuyer les brocards les plus injurieux, se couvrir de honte par une avarice, un goût de spéculation odieux même dans un particulier ? Le verra-t-elle tranquillement faufilé avec les fripons les plus décidés de la capitale, Sil.... Dul.... la Woes.... Liv.... d'Arem.... et passer dans le monde pour partager avec eux les dépouilles des malheureux qui lui sont présentés ? Voilà cependant le sort de madame la duchesse d'Orléans : je ne crois pas qu'il y en ait de plus déplorable et de moins mérité. Je ne dis rien des enfans de ce FEU lieutenant-général du royaume ; ce sont des marion-

nettes qu'on amuse au spectacle avec les applaudissemens de quelques badauds, et qui ont prêté le serment civique, comme ils auroient récité une leçon : s'ils doivent ressembler à leur pere, ils n'ont que ce qu'ils méritent, sinon, je les plains bien sincérement.

PALAIS-ROYAL. Le Palais-Royal a joué un assez grand rôle dans la révolution, pour qu'il soit à propos de s'étendre un peu sur ce berceau de notre prétendue liberté. Indépendamment de sa situation topographique au centre de Paris, des raisons sans nombre, qui y attiroient les gens oisifs ou mal intentionnés, la protection ouverte du prince, étoit un motif assez puissant, pour qu'il devînt le chef-lieu de la révolte. Les citoyens éclairés et honnêtes n'ont pas tardé à découvrir que le duc d'Orléans étoit l'agent invisible de tout ce qui se passoit. S'il eût conservé un reste de pudeur, eût-il hésité à fermer ce repaire infect, cet asyle de tous les crimes? mais en le fermant, il s'ôtoit de grands moyens de séduction, par les sommes que lui rapportent la location ou la vente de ses arcades, et qu'il eût été impossible aux marchands de payer. De plus, le duc d'Orléans s'exposoit à l'animadversion du peuple. Il couroit le risque de voir son palais réduit en cendres; ce qui, joint aux dépenses qu'entraînoit la séduction des troupes, auroit

completté

completté sa ruine. Le Palais-royal a toujours régenté l'assemblée, dite nationale ; les galeries sont remplies de ses émissaires, dont les cris forcenés épouvanteroient des gens plus forts de leur conscience, que ne le sont nos députés. Les motions les plus affreuses ont été faites au Palais-Royal : c'est-là que Moreton, St. Hureuge, mousquetaire chassé, Desmoulins son défenseur, et vingt autres, ont l'air de croire qu'ils ont bien mérité de leur patrie, pendant qu'ils n'ont mérité que la corde ou bicêtre ; vingt boutiques y regorgent de libelles affreux contre le roi, sa famille, les gentilshommes, les magistrats, le clergé, et des plus basses flagorneries pour les coquins du manége et leurs fanatiques adhérens. C'est au milieu de cette caverne que les soldats françois se sont déshonorés à jamais ; qu'ils ont abandonné leur souverain, pour ramper sous les loix de mille scélérats, qui rampent eux-mêmes sous le despotisme des halles, de la plus vile populace, en un mot, de la lie du genre humain. Le Palais-Royal sera la honte de Paris, comme Paris sera la honte de la France. Que le fer, que la flamme puissent un jour venger le trône et la nation, en détruisant jusqu'au dernier vestige de ce temple d'iniquités !

PAPIER-MONNOIE. On ne peut douter que la confiance ne soit absolument nécessaire à

l'établissement du papier-monnoie : si l'on osoit encore citer l'Angleterre pour quelque chose, depuis nos états-généraux, je dirois qu'avec une dette immense, elle a conservé toujours le même crédit, et sa banque le même degré de confiance. Que je suis loin d'en pouvoir dire autant de la France ! Ce beau pays, victime du fameux systême de Law, va l'être encore de l'invention nouvelle des assignats. Il existe entre ces deux papiers-monnoie une différence bien remarquable : le premier n'étoit hypothéqué sur rien, (car j'appelle rien ces vastes terreins du Misissipi), il avoit cependant la confiance générale ; le second a pour hypotheque des biens réels et immenses, et il étoit décrédité, même avant de paroître : l'intérêt qu'on a fait porter aux assignats, prouve que ceux même qui les ont créés, savent ce qu'ils valent. Quelle peut être la cause d'une telle bizarerie, si non la défiance extrême qu'ont inspiré à la nation ses augustes commis ? On les encense, on les porte aux nues, tant qu'il ne n'agit que d'approuver des décrets ; mais si l'on touche à la partie capitale, à l'argent, toute confiance cesse, et l'opération la plus lumineuse paroît n'être qu'un moyen adroit pour nous tromper et nous dépouiller. Tant il est vrai que dans les événemens qui touchent les hommes par l'endroit le plus sensible, il est aisé de voir

précisément quelle idée ils ont de ceux à qui ils accordent leurs suffrages et leur encens. Je ne prétends pas dire que l'opération des assignats soit bonne; elle n'est ni bonne, ni juste : d'abord elle a démontré trop clairement le projet formel de l'assemblée, de spolier totalement le clergé, et d'anéantir la religion; car quel autre motif auroit pu l'empêcher d'accepter l'offre du clergé de quatre cents millions en argent, c'est-à-dire, d'une somme égale à celle qui va circuler en papier, en supposant toutefois qu'il n'en sera pas distribué au-delà de la somme annoncée, ce qui est plus que douteux. L'intention de l'assemblée n'a échappé à personne, et suffiroit pour la décréditer entiérement, si elle ne l'étoit depuis longtems dans l'esprit de tout être pensant. Elle a voulu anéantir la religion : je conviens que si les peuples pouvoient être conduits par la raison seule, ils en seroient plus heureux ; mais je regarde un tel changement comme impraticable, ou au moins comme si long à opérer, que je desire bien sincérement, pour le repos de mes contemporains, et pour ma tranquillité personnelle, que la religion subsiste, et que l'empire de la raison ne commence à reprendre ses droits, que lorsque je ne serai plus. C'est un empire qu'il seroit bien doux de trouver établi ; il est bien satisfaisant de naître à la fin d'une révolution, de la

trouver consommée, de jouir paisiblement de tous les avantages qu'elle peut procurer ; mais il est bien dangereux d'y contribuer, et même d'en être le témoin. Je reviens au papier-monnoie.

C'est un axiome en finance, que tout papier-monnoie force, chasse le numéraire ; si le papier est en crédit, il remplace l'argent, parce qu'il est plus commode, sinon il le fait disparoître entiérement, parce qu'on le cache, et qu'on préfére le sacrifice de l'intérêt à la perte du principal. Tout papier-monnoie ouvre une porte à l'agiotage, et ce scandaleux commerce n'avoit déjà en France que trop d'alimens. Voilà ce qui explique la conduite de l'évêque d'Autun, de Gouy, de la Borde, de Castellane, et d'autres, dans l'affaire des assignats ; ces vils membres de l'assemblée, redoutant la banqueroute pour eux-mêmes, ont tout tenté, afin d'assurer la valeur des actions de la caisse et des effets royaux, dont étoient remplis leurs porte-feuilles : l'événement a comblé les vœux de ces excellens patriotes, mais encore meilleurs agioteurs. Quel métier ! on a bien raison de dire qu'il y a une classe d'hommes qui est au-dessus de l'infamie, et que rien ne peut dégrader.

Paris. Tous les Journalistes habitent Paris, sont soudoyés par les Parisiens ? Il est donc tout simple que ces MM. tonnent contre les bro-

chures qui tentent à soulever les Provinces contre la Capitale. Il n'en est pas moins vrai que cette Ville coupable sera éternellement l'opprobre de la France, qu'elle tient son Roi captif dans ses murs, qu'elle est le fléau de tout le Royaume, que ses intérêts sont entièrement opposés à ceux des Provinces, et que le plus grand bonheur pour vingt-trois millons d'hommes, seroit l'anéantissement de ce repaire de brigands, plus connus sous le nom de Capitalistes, de braves habitans du faubourg S. Antoine, de ci-devant Gardes-Françoises, de Mesdames de la Halle, de Soldats Nationaux, de Patriotes et d'habitués du Palais-Royal, dont le triomphe est remis au 14 Juillet, jour mémorable pour les grands scélérats. On y attend Philippe le Roux.

PARLEMENT. Corps plus à blâmer qu'à plaindre : ils ont mérité leur sort ; c'est à eux que nous devons en grande partie la situation affreuse où nous sommes ; mais avant de leur assigner la place qui leur convient, nous aurions dû nous servir d'eux pour sortir de l'anarchie. Souvent ils ont résisté efficacement au despotisme des ministres : pourquoi n'auroient-ils pas eu le même succès en combattant l'assemblée dite nationale, ce monstre à mille têtes, auquel tout homme sensé ne peut penser sans horreur. Quelques parlemens ont montré de l'énergie dans

ces circonstances ; mais n'étant soutenus par personne, leurs démarches ont été infructueuses : la conduite des Chambres de vacations de Rennes et de Bordeaux mérite des éloges : le courage de M. Dudon, et sa lettre à l'assemblée, en méritent encore plus. Après l'événement du 6 Octobre, tous les Parlemens devoient protester contre ce qu'avoit fait, pourroit faire l'assemblée dite nationale, cesser de la reconnoître, en cassant ses Décrets, et déclarer à la face de l'Europe la captivité du Roi. A la vérité, ils perdoient leurs charges, peut-être davantage ; mais ils se couvroient d'une gloire éternelle et périssoient au lit d'honneur, au lieu qu'ils viennent de disparoitre sans que personne, pour ainsi dire, s'en soit apperçu.

Passe-port. Autrefois que nous étions esclaves, nous parcourions librement toutes les parties du Royaume ; aujourd'hui que nous sommes parfaitement libres, il faut nous munir de passe-ports, les faire viser par des soldats citoyens, qui savent à peine lire ; mais que la joie de se voir décorés d'un habit verd ou bleu, d'une cocarde d'arlequin, et d'un grand panache, empêche de sentir ce lég r défaut.

Permanence. Il semble que la permanence des Etats généraux étoit une question assez délicate, pour ne devoir pas être soumis à leur

propre décision. Les Provinces seules avoient le droit de statuer sur cet objet important. Cependant la permanence des Etats généraux a été décidée par l'assemblée dite nationale : elle a décrété la durée des législatures suivantes, et non de la sienne. Comment a-t-elle pu se persuader que ceux qui viendroient après, auroient pour ses Décrets un respect aveugle ? Aussi despote que l'assemblée actuelle, l'assemblée qui lui succédera, croira sa gloire intéressée à laisser le moins possible, les choses dans l'état où elles les aura trouvées : cette raison seule suffit pour présager de grands changemens; et que sera-ce, si par un hasard inconcevable, la législature nouvelle doit opérer le bien ? L'organisation de l'armée, de l'ordre judiciaire, des finances, la perception des impôts, tout enfin doit éprouver une subversion complette : si on déclaroit que l'assemblée actuelle, n'ayant ni droit, ni mission, a vendu des fonds inaliénables, et que les biens domaniaux et ecclésiastiques sont mal achetés, que deviendroient ces admirables spéculations sur lesquelles se reposent, avec tant de complaisance, nos capitalistes et nos agioteurs? Si au contraire, comme il y apparence, la nouvelle législature est composée dans le goût de celle-ci, que par conséquent elle adopte les mêmes principes de tyrannie et de destrucion, il est pro-

bable que notre sommeil léthargique se dissipera, pour que nous mettions un terme à ce comble d'horreur et d'infamie : de toute maniere nous ne verrons pas la troisieme législature, car elle deviendra inutile, si la seconde parvient à ramener le calme, en rétablissant les différens pouvoirs sans lesquels un état policé ne peut exister. Cette suite non interrompue d'Etats généraux est inadmissible, et présente les plus grands inconvéniens. Les époques des assemblées étant trop rapprochées, le Peuple sera dans un état continuel d'effervescence ; ceux qui aspireront à être Députés, craindront que leurs droits réels ne suffisent pas pour les faire élire, ils susciteront des cabales sans fin, et croiront n'avoir jamais commencé assez tôt à mendier les suffrages du Peuple ; mille louis par jour sont un impôt considérable, sur-tout quand il est déplacé. La tenue perpétuelle d'une assemblée nationale est contraire au rétablissement des autres pouvoirs, nous en avons la preuve : la Nation ne reconnoît plus que celui des Etats généraux : elle croit tout de son ressort : c'est, en un mot, une aristocratie despotique dont les Membres changeront tous les deux ans. Il falloit que les Etats généraux fussent assemblés tous les cinq ans, pendant trois mois au plus, à cinquante lieues de Paris. Les impôts n'auroient jamais été

consentis que pour l'intervalle d'une assemblée à l'autre : ces assemblées n'auroient eu qu'à les continuer ou à les modifier, selon les besoins de l'Etat, et à discuter les lois qu'un certain nombre de Magistrats auroient rédigées, et soumises à leur examen ; car il est à peu près impossible que des lois faites par douze cents personnes, de tout état et de tout métier, aient le sens commun. Si quelqu'un pouvoit encore douter de l'intention de l'assemblée, je pense que le Décret du 19 Avril, si patiemment enduré, persuadera aux plus incrédules, qu'elle ne compte pas être remplacée de long-tems.

PEUPLE. Que de gens l'on croyoit au-dessus du Peuple, sont rentrés dans cette classe depuis la révolution ! combien le Peuple François a perdu dans l'esprit des autres Nations ! quelle férocité, quel aveuglement ! quelle facilité à se laisser séduire ! les François n'ont réellement gagné que dans les feuilles des Journalistes : les Anglois, disent-ils, nous admirent : nous ressemblons à cet homme qui, ne pouvant se montrer sans exciter un rire universel, s'étoit persuadé qu'il provenoit du plaisir qu'on avoit à le voir. Pauvre Peuple, comme on vous trompe ! comme vous vous en repentirez un jour ! comme vous maudirez ceux que vous encensez à présent ! mais, hélas ! comme il sera tard pour tout cela.

POUVOIR EXÉCUTIF. Mot insignifiant dont se sert l'assemblée pour se débarrasser des affaires épineuses. Elle les renvoit au pouvoir exécutif qui est un être de raison : le Roi possede le pouvoir exécutif; mais il n'y a point de Roi, où donc est ce pouvoir? Le partage qu'à fait l'assemblée en se constituant, est une dérision : elle se crée puissance législative : elle donne à un Roi captif, c'est-à-dire, à un être nul, la puissance exécutive : mais elle sait la reprendre, quand elle devient nécessaire à ses criminelles opérations. Le pouvoir judiciaire est par sa nature, distinct des deux autres pouvoirs, ce qui n'empêche pas que cette assemblée, universelle dans ses travaux, comme dans ses forfaits, ne s'en soit emparée quand il lui a plû, mais pour pallier l'injustice et l'absurdité de ses prétentions, elle s'est investie d'un nouveau pouvoir qui les embrasse tous, du pouvoir constituant, qui dérive sans doute de la constitution à laquelle cet auguste sénat travaille si efficacement. Qui ne voit dans cette ridicule invention, un rafinement du despotisme, et une sottise de plus? Quelle suite d'extravagances! ne seroit-il pas tems d'en arrêter le cours.

PRÉSIDENT. Chef momentané, non de la plus auguste, mais de la plus indécente assemblée de l'univers. Mirabeau n'a pu obtenir,

et n'obtiendra pas cet honneur, si toutefois c'en est un que de faire la police dans une espece de halle, où les invectives, les injures les plus grossieres tiennent lieu de raison. L'exclusion donnée à ce Député, pourroit faire croire que les coquins ne sauroit être appellés à ce poste éminent, si l'on n'y avoit pas vu le Chapelier, Target, l'Evêque d'Autun, le Baron de Menou et Pithou, ci-devant S. Fargeau.

Prévôt. Les Prévôts de Troies et du Mans, ont prononcé plusieurs sentences de mort, qui n'ont été désapprouvées par personne: comment le Prévôt de Marseille, dont aucun criminel n'a éprouvé la rigueur, a-t-il essuyé des desagrémens de toute espèce, a-t-il été réguliérement insulté par dix faiseurs de Journeaux, cité à l'assemblée dite nationale, fortement inculpé par des Députés de Provence, et sur-tout par Mirabeau? Voici à quoi on doit attribuer tous ces événemens. M. de Bournissac, grand Prévôt de Provence, y est universellement estimé, reconnu pour un très-honnête homme, trop doux plutôt que trop sévere, et beaucoup plus porté, par son caractere, à trouver des innocens que des coupables. Un tel homme devoit déplaire aux misérables qui l'ont accusé. Le Prévôt a fait emprisonner quelques-uns de ceux qui ont troublé la ville de Marseille, et s'il a un tort, c'est d'en avoir

laissé en liberté plusieurs, tels que l'abbé de Bausset, Evêque à la suite, Ministre plénipotentiaire de la Municipalité à Paris; Blanc, son secrétaire d'ambassade, dont le style épistolaire a fait l'admiration de toute la Ville; Mouren, courtier, serpent caché sous l'herbe; le Jourdan; Martin; d'André, genevois, agent général de Mirabeau, presqu'aussi taré que son patron, et Libertat, chevalier de St. Louis, demandant l'aumône, qui, ne sachant de quoi se faire honneur dans sa vie, se fait descendre d'un assassin. Il étoit tout simple que ces emprisonnemens déplussent à celui de qui provenoient uniquement tous les désordres; aussi Mirabeau prit-il chaudement les intérêts de ses fideles sujets, de peur que sa négligence, à les secourir, ne les portât à découvrir sa complicité avec eux. Pour rendre présentable la cause des incarcérés, il falloit dénaturer les faits, entasser mensonges sur mensonges; c'est à quoi le drôle n'a pas manqué. Il a peint les prisonniers comme des victimes gémissantes dans le fond des cachots : jamais ils n'ont été au cachot, quoiqu'ils le méritassenr bien. Il a osé dire qu'au mépris des décrets de l'assemblée, l'instruction du procès avoit été secrette; elle a toujours été publique. Il a voulu persuader que les détenus avoient occupé les premieres places de Marseille; pas un de ses gens-là n'étoit connu

avant son emprisonnement : l'un (Chompré), est maître d'école, quoiqu'il ne sache pas le françois : lors de la destruction des Jésuites, il seroit mort de faim, sans M. de la Tour, intendant, qu'il a, en reconoissanse, calomnié, et déchiré de son mieux, en annonçant les preuves qu'il n'a jamais données ; l'autre (Granet) est tonnelier : il prouve que les vertus ne sont pas héréditaires. Celui-ci (Rebecqui), liquoriste, a été officier général des anciens Poufs ; celui-là (Savournin) est recruteur, insolent et j. f. Un cinquieme est Mossy, libraire, aussi coquin que son frere. Tous ces personnages pourroient, à la vérité, être d'honnêtes gens, (ce qu'ils ne sont pas), mais ne passeront jamais pour les premiers d'une ville de cent mille ames. Le mémoire de Mirabeau a fait peu d'effet à l'assemblée : on y a vu l'homme qui plaidoit sa propre cause, et l'intérêt personnel remplaçant la justice et la vérité. Enfin le Prevôt, fatigué de tous les obstacles qu'il éprouvoit, a suspendu ses travaux, et a obtenu d'être déchargé de cette pénible corvée. Sa réponse au mémoire de Mirabeau est très-sage et très-convaincante ; c'est une querelle entre un honnête homme et un scélérat. La respectable municipalité de Marseille a dénoncé non-seulement M. de Bournissac, mais un autre juge, deux ministres et le commandant de la province :

cette dénonciation, plus que risible par le style, est dégoutante par les mensonges, les calomnies dont elle fourmille, et plus encore par les éloges que se donne cette troupe de coquins, beaucoup plus méprisés qu'ils ne sont craints. Leur démarche n'a étonné personne ; elle va de suite d'après la réputation des accusateurs et des accusés.

PRINCES. Quoi de plus désastreux qu'une révolution qui fait sortir du royaume tous nos princes, à l'exception de cet être hermaphrodite, trop nul pour avoir un avis, ou trop lâche pour le mettre au jour. Revenez d'Artois et les Condés ; mais n'imitez pas le lâche Conti, ce citoyen de nouvelle fabrique : revenez bien accompagnés ; c'est à vous qu'est réservée la gloire de délivrer votre Roi ; croyez que votre armée sera bientôt plus nombreuse que celle de nos ennemis : ils auront la crainte qui suit le crime, et vous le courage héréditaire dans votre famille, et la certitude de combattre pour la bonne cause. Il est constant que les bons françois ont vu avec joie le départ du comte d'Artois. Si le complot projeté, eût été mis à exécution, il nous restoit en lui un souverain légitime à opposer au lâche usurpateur, qui eut expié ses crimes par le supplice réservé à ses pareils.

PROPRIÉTÉS. Le premier devoir d'une as-

semblée appelée à régénérer l'état, devroit être, ce me semble, de conserver intactes les propriétés; tous les mandats le disoient expressément. Nos députés les ont merveilleusement suivis: aucune propriété n'a été respectée: toutes les classes de citoyens ont été comprises dans la proscription, et personne n'ose élever la voix contre l'oppression. Dans aucun tems, dans aucun pays, on n'a vu les places de l'administration occupées par des gens qui ne possédoient rien. Il étoit réservé à notre siecle de donner l'exemple d'une assemblée toute puissante, dont plus de la moitié est dans une profonde misere, et de municipalités où dominent les membres des dernieres classes de la société. Les propriétés sont imposées par ceux qui n'en ont aucune; les affaires des villes sont réglées par des gens qui n'y ont aucun intérêt personnel. Les propriétés des princes allemands en Alsace, seront défendues par le roi de Prusse, et le seront bien. La Provence et la Bretagne ont les mêmes droits; mais non les mêmes moyens.

PROTESTANS. Les Anglois qui, à la vérité, sont reconnus pour des imbéciles en politiques et en législation, si on les compare à Robespierre, à Péthion, au baron de Menou, à Biauzat, etc. accordent aux catholiques la liberté de conscience, la protection des lois; mais ils se

sont bien gardés de les déclarer, non plus que les Juifs, habiles à remplir aucunes charges, et cependant ils ont bien moins à redouter les catholiques, que nous les protestans : combien nous sommes au-dessus de cette pauvre nation ! que notre déclaration des droits de l'homme est lumineuse et philosophique ! Je ne suis plus étonné que d'une chose, c'est que les Anglois se contentent de nous féliciter, de nous admirer, et qu'ils ne se pressent pas de nous imiter. Les protestans de plusieurs villes, notamment ceux de Nismes et Marseille, donnent pour du patriotisme, ce qui n'est qu'un vil égoïsme et une basse cupidité.

PROVENCE. Ce pays est redevable de tous ses désordres au séjour qu'y a fait l'infâme Mirabeau. C'est à lui qu'un Prélat doit d'avoir été lapidé : le monstre, en partant pour les Etats généraux a laissé à des agens fideles le soin de continuer ce qu'il avoit si bien commencé. Perrin, Jaubert, Fezenzac, l'Evêque, coquin qui n'a habité que des maisons de force, Reynaud, se sont chargés de la ville d'Aix. L'abbé de Quinson, de celle d'Arles : cet Abbé a la scélératesse de son Patron, mais non ses moyens. Ceux qu'on pourroit citer dans le reste de la Province, sont en trop grand nombre pour qu'on ose l'entreprendre. Les Gentilshommes Provençaux ont eu de grands torts :

celui

celui d'avoir reçu Mirabeau parmi eux, n'est pas le moindre : ils ont cru le réparer en le chassant ; ils se sont encore trompés. Leur conduite peut se comparer à celle du Gouvernement envers les Protestans : il avoit mal fait de les chasser, il a fait plus mal de les réintégrer : il y a des sottises qu'il ne faut jamais son ger à réparer. Les gentilshommes de Provence se sont conduits gauchement et impolitiquement : le plus grand nombre a été guidé par la peur : le haut tiers a été insolent et ridicule dans ses prétentions, le bas tiers mené à la lisiére sans s'en appercevoir, a causé des maux qui retomberont sur lui-même : les nobles possédans fiefs ne sont pas représentés à l'assemblée dite nationale : tant mieux ; il est trop heureux que les noms connus de Provence, ne soyent pas inscrits sur cette liste fatal : que de députés voudront en vain pouvoir en effacer le leur !

PROVINCES. L'aveuglement, la nullité des Provinces, sont à peine croyables pour nous qui en sommes les témoins : la postérité révoquera en doute une conduite aussi extraordinaire. Les Provinces se sont crues obligées d'imiter Paris, sans considérer que telle opération peut ne pas convenir également à une ville immense et aux plus petites du royaume. Paris leve une milice : aussitôt la France est couverte de citoyens armés;

cependant les soldats parisiens sont payés en partie : parmi les autres se trouvent beaucoup de gens aisés et finalement cette invention militaire n'est onéreuse que pour la ville de Paris, et nullement pour chaque individu enrôlé. En province tous ces nouveaux guerriers sont marchands ou artisans, nécessaires à leur famille qui meurt de faim, pendant que le soldat nationale en veste, souvent en chemise, armé d'un fusil sans chien, ou d'une lame rouillée, décoré d'une cocarde qui lui tient lieu de pain, monte bravement la garde aux portes de la ville, arrête les voyageurs, visite leurs passe-ports, qu'il ne peut pas lire, et pour comble de ridicule, se persuade qu'il est à sa place, et que sans lui la révolution seroit manquée. Les provinces au lieu de s'assembler, malgré la défense des états-généraux dont la mauvaise foi est évidente, ont fait la sottise de consentir à être démembrées : elles ont renoncé à des priviléges que la France ne pouvoit leur enlever, sans manquer aux engagemens les plus solemnels, et sans rompre les liens qui les attachent à la métropole. Elles n'ont pas senti que la suppression des monasteres, des ordres religieux, ne seroit avantageuse qu'aux capitalistes dont Paris abonde, et qui ne veulent que des fonds, pour leur répondre de la dette de l'état. Cette destruction est un vrai fléau pour les provinces,

à qui elle enlve des ressources infinies. Les campagnes voisines des grandes propriétés ecclésiastiques sont ruinés : cependant, pas une réclamation décidée, ce peuple n'aguères si ardent, si forcené contre des nobles qui lui donnoient du pain, contemple d'un œil tranquille sa ruine totale. Qu'est-ce donc que le peuple ? qu'il est facile à tromper ! que ceux qui l'égarent sont coupables les provinces ne conniossent pas leurs forces : elles ont beau voir que la crainte et le vil intérêt, dirigent seuls les démarches de l'assemblée, rien ne peut les tirer de l'apathie où elles sont plongées. Le décret en faveur des Colonies et de la traite des nègres contre les principes de la déclaration des droits de l'homme, prouve invinciblement que toutes les fois qu'une province parlera haut, elle sera écouté. L'Europe entiere dit, écrit, que notre monarque est captif dans sa Capitale ; les provinces sont muettes, elles se déshonorent à plaisir, pendant qu'un seul mot, en rendant au roi sa liberté, rendroit à la France sa splendeur, la vengeroit des milles tyrans qui l'oppriment, et qui n'ont pour appui que leurs forfaits que, leur audace, et notre lâcheté. Enfin les commettans ont souffert patiemment l'inconcevable décret du 19 Avril, par lequel les mandataires prolongent eux-mêmes les pouvoirs : après cela tout est dit.

REINE. Cette princesse a eu de grands torts ; peut-être moins qu'on ne lui en donne ; mais au moins est il certain que sa conduite n'a pas toujours été exempte de blâme : on peut lui reprocher ses liaisons, ses dépenses excessives, la protection ouverte dont elle a honoré bien des gens qui n'en étoient pas dignes ; on y ajoute des fautes plus graves, que je crois devoir passer sous silence, parce qu'elles n'ont pour fondement que des conjectures et la malignité du public. Mais que de fautes sont réparées par sa conduite héroïque dans cette affreuse révolution ! capable d'en peser toute l'amertume, avec quel courage elle a enduré les plus terribles revers ! l'exécrable nuit du 6 Octobre, la couvre à jamais de gloire, comme elle flétrira d'un opprobre éternel, la Capitale, Versailles, l'assemblée dite nationale, qui refusa de se rendre auprès du roi : le monstre à qui est due l'idée de cet odieux refus. Je rends hommage à notre malheureuse reine : je la plains d'autant plus que si son époux avoit eu une étincelle de sa résolution et de sa fermeté, il seroit encore roi de France, et non l'aveugle exécuteur des volontés d'une troupe de brigands.

RELIGION. Tous les peuples ont une religion, et nos législateurs sont les premiers qui ayent mis en doute, s'il falloit dans un grand empire une religion dominante. C'est, disent-ils, leur res-

pect pour elle, qui les a empêché de s'en occuper; plaisante raison ! c'étoit aussi le respect qui les engageoit à ne faire aucune mention de Dieu dans la base de leur constitution : législateurs aveugles et stupides, vous ignorez les premiers principes de toute constitution: vous faites des lois, et vous négligez ce qui en sera toujours le plus ferme appui. La religion est un frein plus puissant que le supplice, et malheur au peuple que la crainte seule retient dans les bornes du devoir. L'assemblée prétend qu'elle a voulu éviter les guerres de religion si funestes à la France; elle a précisément trouvé le moyen de les rallumer; son décret sur les protestans, en les rendant habiles à posséder toutes les charges, les rendra plus puissans, leur donnera les moyens de se créer des partisans et de se venger de la France qu'ils abhorrent, (et il faut convenir que leur haine est juste); ils étoient heureux avant le décret : trois millions de Protestans répandus sur la surface du royaume prouvoient invinciblement qu'il étoit inutile pour les y conserver: pourquoi ne pas les laisser dans l'état où sont les catholiques dans les pays protestans ? Pourquoi ? Faut-il le dire ? Parce qu'ils ont payé ! mais si l'assemblée entiere est coupable, que dire des membres du clergé qui ont contribué au renversement de la religion ? car ils ont beau tromper

le peuple par les mensonges de leurs écrivains gagés, la religion est totalement perdue : on ne peut se le dissimuler : comment y a-t-il encore un seul ecclésiastique au manege des Thuileries?

RENNES. Berceau du trop célebre le Chapelier : ville qui a été le théâtre de la honte de deux régimens, des outrages multipliés faits à un commandant de province, presque de son assassinat. Monthiery, chef de la municipalité a été l'auteur des désordres passés : il l'est encore de ceux qui arrivent journellement. Je ne vois à Rennes que la noblesse et le parlement, qu'on puisse louer sans scandale : aussi plusieurs gentilshommes ont-ils été massacrés par le brave, l'honnête tiers-état, environ cent fois plus nombreux.

RÉVOLUTION. Ce mot présente une idée de renversement, de subversion, ce qui n'étoit assurément pas le vœu des provinces, qui sont bien la véritable nation. Les abus pouvoient être réformés sans une affreuse secousse, et l'édifice pouvoit être réparé sans être détruit. Il reste cependant à la classe honnête, un motif bien puissant de consolation dans cette révolution désastreuse, (car on ne peut l'appeler autrement), c'est qu'elle n'a pour moteurs et pour soutiens, que des gens tarés, des fanatiques dont la seule réponse est le mot aristocrate, qu'ils

n'entendent pas, et qu'ils opposent à tous les raisonnemens, des êtres nuls, et des coquins que l'appât du gain a décidés; voilà les patriotes. Dans l'autre parti, je vois une multitude de personnes éclairées, sages et justes. Les ouvrages pour et contre la révolution démontrent clairement qu'elle est la bonne cause: d'un côté, des invectives, des atrocités non motivées, des calomnies abominables: de l'autre, de la logique, des raisons convaincantes, des principes sûrs. Mais néanmoins il faut avouer que la partie n'est pas égale: les honnêtes gens n'ont point d'assassins à leurs gages, et c'est là le plus fort argument de leurs adversaires.

Roi. Voyez esclave.

Sacrifices. Entre les plus ridicules, j'ai distingué celui des femmes d'artistes, si mesquin et si prôné dans le tems, et celui des boucles d'argent des membres de l'assemblée. L'enthousiasme dont ce généreux sacrifice a été la suite, est une vraie comédie, ces MM. auroient mieux fait de sacrifier une partie de leurs honoraires, ne fut-ce que six francs par jour: mais ces zélés patriotes sont trop bons calculateurs: ils ont mieux aimé les augmenter journellement de cette somme; c'étoit en effet le moyen le plus sûr pour que la perte des boucles ne se fit pas sentir long-tems. *risum teneatis* L'assemblée désespérant d'élever

la canaille au niveau de la noblesse, a mieux aimé faire descendre celle-ci, en supprimant les titres et les armoiries : ce décret n'est que ridicule ; c'est comme si elle en eut rendu un pour décider que ses intentions sont pures, et ses membres estimés : il eut été plus juste et aussi comique de tirer tous les gredins qui la composent : le duc l'Anon, le marquis Fricot, le comte Bouche, n'auroient-ils pas été aussi plaisans que Vignerot, Bouchard, Frottier, et les ci-devant nobles qui ne l'ont jamais été que de nom ?

SCRUTIN. Je ne voudrois pas d'autres preuves des perfides intentions de l'assemblée, que la publicité des séances, et la maniere d'y recueillir les voix. Rien de plus indécent que des galeries qui se permettent d'approuver ou de blâmer hautement les décisions de nos députés. Rien de moins libre que les opinions, quand elles sont données à haute voix, et que les huées, les apostrophes, les proscriptions sont la récompense de ceux qui écoutent encore leur conscience. Le scrutin obvioit à tout inconvénient : il permettoit à chaque député de suivre l'impulsion de son cœur ; au moins devoit-on imiter les communes d'Angleterre, qui font vider les galeries quand on va aux opinions ; mais les scélérats se sont bien gardés d'admettre l'une de ces formes : ils ont prévu que la crainte ameneroit à leur avis

la plus grande partie de l'assemblée, que les galeries composées d'émissaires du Palais-Royal, du rebut de la capitale, effrayeroient nos lâches Représentans : leur attente n'a pas été trompée. Sans cette précaution, combien de décrets n'auroient pas fait rejaillir sur le nom de François la honte dûe aux seuls forfaits de l'assemblée dite nationale ? C'étoit alors que toutes ses opérations devenoient légitimes, par la liberté des suffrages, et leur résultat eût-il été le même, le scrutin ne pouvoit donner lieu à aucune plainte, ce qui étoit beaucoup. J'ose même assurer que cette maniere de recueillir les voix auroit dû plaire à tous ; car si d'un côté elle permettoit aux gens de bien d'écouter leur conscience, de l'autre, elle empêchoit les traitres de se déshonorer publiquement ; or, cette classe l'emportant de beaucoup sur la premiere, par quel étrange aveuglement n'a-t-elle pas adopté ce moyen si commode d'ensévelir sa turpitude, sans nuire à ses coupables projets ?

SÉANCE ROYALE. Celle du 23 Juin doit être gravée dans la mémoire de tous les bons François : si le gouvernement avoit eu ce jour-là à Versailles, les forces militaires qu'il a si imprudemment déployées trois semaines plus tard, la déclaration du Roi auroit été reçue comme un bienfait signalé. Vingt.quatre millions de citoyens

jouiroient paisiblement des bontés paternelles de leur souverain : la France seroit heureuse : mais l'assemblée dite nationale devenoit inutile, puisque le roi remplissoit seul le vœu de ses peuples ; cette troupe perverse se voyoit dans l'impossibilité de réaliser ses plans de destruction : il falloit donc s'opposer à toute espece d'accord entre le monarque et les sujets : c'est ce qu'elle a exécuté avec un succès bien funeste pour nous, et qui le deviendra pour elle un jour, si le ciel est juste.

SÉANCES PERDUES. Si nos représentans nous coûte mille louis par jour, au moins devrions-nous exiger qu'ils s'occupassent toujours de nos affaires : cependant, que de séances perdues depuis un an ! la déclaration des droits de l'homme, qui a occupé trois semaines, est une folie. Les principes en sont faux et inadmissibles : aussi les faiseurs reviennent-ils sur leurs pas qand il le faut, c'est-à-dire, quand on les y force. La discussion sur l'hérédité du trône, sur le titre de roi de France, ou des François, (qui fait qu'aujourd'hui le roi d'Angleterre est le seul appellé roi de France) sur les affaires particulieres qui ont été innombrables, et qui n'intéressant qu'un coin du royaume, ne devoient pas occuper l'assemblée entiere : les ridicules débats pour savoir si la France est une monarchie, et sur mille objets décidés de tout temps : ces retards continuels ont fati-

gué une partie du royaume : les députés ne veulent disent-ils, quitter la place que lorsque la constitution sera achevée ; qu'ils l'achevent donc, où qu'ils craigneut que lassés enfin de payer si chérement notre ruine, nous ne prenions un parti extrême. Ah ! si les cruautés qu'a enfanté cette révolution eussent été dirigées contre les plus grands coupables, nous ne conserverions plus que le souvenir de l'assemblée dite nationale : peut-être même plaindrions-nous quelques-unes des victimes. Aujourd'hui le mal est trop grand : nos cœurs sont fermés à la pitié : nous attendons le moment de la vengeance : il arrivera : plus elle est tardive, plus elle sera terrible. Mais quel supplice pourra expier les crimes, les noirceurs de cette tourbe scélérate ? la mort n'est qu'un instant, la durée de nos maux est incalculabel.

Serment. Jamais l'usage du serment n'a été aussi fréquet : ce lieu terrible, (inutile pour les honnêtes gens, et nul pour les coquins), est devenu une vaine cérémonie que l'on renouvelle sans cesse : cette absurde répétition du plus saint des usages est une nouvelle preuve de l'impéritie de nos législateurs. On a fait raisonner le serment aux troupes, au peuple, à ceux enfin qu'il devoit le plus étroitement lier, mais qui ne le regardent à présent que comme un engagement ordinaire, dont ils se délieront sans scrupule,

toutes les fois que leur intérêt sera en contradiction avec lui. Les troupes jurent, d'être fidelles à la nation, au Roi et à la loi : si la volonté de la nation, c'est-à-dire, d'un hôtel-de-ville, se trouve contraire à la volonté du Roi, que fera le soldat ? Il optera suivant les circonstances, et l'avantage qu'il pourra retirer de son choix : il trouvera en lui-même des prétextes plausibles pour désobéir. L'ancien serment qui portoit d'obéir uniquement au Roi, étoit le seul admissible : plus d'excuse pour le réfractaire, et puisque le Roi est déclaré chef suprême de l'armée, (ce dont on ne doutoit pas, il n'y a nul inconvénient à ce que l'armée ne connoisse que lui. Il le faut même pour le bien de la chose publique. Le nouveau serment ne peut que renouveller les désordres, en empêchant la force exécutive de les réprimer. Ce seroit un attentat de plus de l'assemblée dite nationale, contre la sureté des citoyens et la tranquillité du royaume, si l'on comptoit encore les crimes de ces misérables.

Singe. Les districts des villes de provinces sont les véritables singes des districts de la capitale. Ceux-ci ont voulu être permanens ; ceux-là l'ont aussi voulu, sans songer que ces assemblées composées aux trois quarts d'artisans, leur apportoient un grand préjudice, par la perte du tems et la diminution du travail. Les districts

de Paris ont des canons, sans savoir pourquoi; les districts de province en ont aussi, par la meme raison. Ceux de Marseille ont fait de leur artillerie un usage vraiment burlesque; ils l'ont placée dans une rue large de deux toises, l'ont entourée de tonneaux pleins de pierres, pour enterrer les boulets des ennemis : le tout pour défendre l'hôtel-de-ville, que personne n'a songé à attaquer; mais qu'une compagnie de grenadiers auroit emporté, malgré les canons qui garnissoient le vestibule et jusqu'à l'escalier. Ces retranchemens, plus que commique, ont eu pour but d'empêcher l'enlevement d'un colonel, qui, par une étourderie grave à la vérité, mais qui n'est que cela, s'est trouvé compromis dans une affaire très-désagréable à tous égards. On ne peut rien gagner à se battre avec des scélérars. Il y a sur cet événement deux observations à faire : d'abord la municipalité a employé toute l'astuce, la fausseté, la bassesse, dont est capable le procureur de la commue; ceux dont il est connu, sentiront la force de cette expression. On feroit un volume des sottises de tout genre, qui ont été répandues dans le public, des ruses abominables, des subterfuges dont M. d'Ambert a été la dupe, ainsi que la garnison et le commandant lui-même : il a été conduit au Palais contre toute justice, puisque la sénéchaussée ne le ré-

clamoit pas ; les officiers municipaux ont couronné par-là leur turpitude, et il faut avouer que toute la ville a été bien surprise qu'il y ait couché ; son régiment doit m'entendre. La seconde observation est qu'il y a des momens où un colonel doit se repentir sincérement de n'être pas aimé de son régiment, quand il croit ne devoir pas oublier les torts de son chef. -- Une singerie bien plaisante encore est celle du Comtat : il sembleroit qu'un pays libre, où il n'y a pas d'impôts, où regne un calme perpétuel, enclavé dans un royaume en proie aux horreurs de l'anarchie, devroit s'estimer heureux de n'être que spectateur de cet affreux désordre : point du tout : la nouvelle administration françoise a séduit les sujets du Pape, et ils l'ont adoptée avec un plaisir indicible. Nous verrons comment ils s'en trouveront ; mais je crains qu'ils n'éprouvent le sort des grenouilles qui demandoient un Roi, et en vérité, je ne les plaindrois pas. Ils commencent déjà à ressentir les heureux effets de leurs merveilleuses spéculations, et des massacres affreux du 1 Juin.

Sottises. Pour ne pas écrire un volume, je me bornerai à retracer seulement les sottises de la cour ou du gouvernement, celles de la capitale, et celle de l'assemblée : encore en omettrai-je un grand nombre, dans l'impossibilité où

je suis de me les rappeller toutes. Sous le nom de sottises de Paris et de l'assemblée, je comprends les crimes et les attrocité.

SOTTISES du gouvernement. Elles remontent très-haut : les voici en partie. --Le rappel des anciens Parlemens. --La guerre d'Amérique : contre tous les principes de justice et de loyauté, nous avons protégé des sujets rebelles, qui pouvant à présent se passer de nous, s'en moqueront au premier moment favorable. Nous avons donné à nos Colonies un exemple funeste dont elles profiteront ; et l'Angleterre ne manquera pas de leur en faciliter les moyens : elle nous prouve depuis quelque tems que les grandes occasions de vengeance ne lui échappent jamais. Je défie qu'aucune guerre puisse faire à la France autant de mal que lui en a fait l'or des Anglois dans la plus profonde paix. ---Les Ordonnances militaires. Le soldat françois étoit mécontent, et avoit sujet de l'être : les officiers se plaignoient aussi du despotisme des colonels, qui avoient réellement un pouvoir trop étendu. Plusieurs colonels faisoient de leurs régimens une vache à lait : ils puisoient dans la casise : vendoient les congés un prix exorbitant, dont au moins la moitié s'arêrtoit dans leurs poches : quelques- uns vendoient même les emplois d'officiers : presque tous les colonels et majors en

second, qui en sont la pépiniere, ignorent parfaitement leur métier; mais enrevanche, il y a parmi eux de grands talens dans tous les autres genres : des joueurs intrépides : Sa ...... l, comte d'H...t, Champ..s, Val...., dega.d, etc. des fripons avérés : Armand d....u, vicomte de Va......l, la Voe....e, Alexandre de Be....ce, etc. etc. de beaux danseurs : le vidame de V...., Gi..c, comte de Beau...nois, d'Ava..y, etc. de parfaits imbéciles : prince de Tar..te, la Su.e, Roch..beau Four..z, Ch..,..c, de prétendus aimables, qui n'ont que de la fatuité. Si..ty, Mu...n, d'Os..nd, Lam....t, Théodore Lameth, si digne de son nom, Vauban, déshonoré depuis son affaire à Douay avec un de ses capitaines, Balleroy, basculé à Rennes, en 1788, etc. Presque tous les colonels sont durs : il faut sans doute punir le soldat, mais il ne faut ni le battre, ni l'insulter. Le Maréchal de Broglie, proscrit par la Nation, c'es-à-dire, par la canaille de Paris, a fait en trois jours de ministere, deux réformes, qui lui assureroient l'amour des Troupes, s'il ne l'avoit eu de tout tems. Son fils s'est couvert de honte en ne quittant pas l'assemblée. La tenue des Etats généraux. Ils étoient promis en 1791, pourquoi en avoir avancé l'époque? La permission illimitée d'écrire sur cet objet. Cette permission fatale a engendré une énorme quantité de brochures,

chures, qui, lues avidement par toutes les classes de citoyens, ont monté les têtes au point où nous les voyons. Joignons-y le trop long intervalle entre l'annonce des Etats généraux et leur convocation : il falloit les assembler en deux mois au plus, suivre la marche usitée, et s'ils se fussent trouvés mal organisés, ils étoient libres de se réformer. La convocation à Versailles. C'étoit bien peu connoître les hommes que de ne pas deviner l'ascendant que produiroit sur l'assemblée une Capitale immense, qui peut en quatre heures, vomir cent mille bêtes féroces, et conséquemment la mener à son gré. Nos Rois avoient, (à l'exception d'une seule fois), toujours convoqué les Etats généraux à 30 ou 40 lieues de Paris, et dans un tems où cette Ville étoit bien moins redoutable qu'aujourd'hui. L'expérience a levé tous les doutes sur cette faute impardonnable. --L'absence des troupes le 23 Juin. Jamais l'autorité royale n'auroit été mieux employée qu'à faire accepter la Déclaration de ce jour. Elle contenoit tout ce que le Peuple pouvoit raisonnablement espérer : c'étoit l'aurore du bonheur de la France ; nous serons forcés d'y revenir, mais combien il nous en coûtera pour recouvrer un bien que nous pourrions posséder depuis si long-tems ! que de crimes, que d'horreurs n'eussent pas souillé notre histoire. ! --La

clémence envers les Gardes-Françoises, prisonniers à l'Abbaye et le régiment en entier au commencement de Juillet. On souffre une insubordination criminelle, on l'excuse toujours par le faux principe, qu'il faut céder beaucoup dans les momens orageux : on sait que la plus grande partie de ce régiment est séduite, que l'autre va l'être, et on le laisse à Paris. --Le renvoi de M. Necker dans l'instant où des factieux ne cherchoit qu'un prétexte pour éclater. --La présence des troupes quand elles étoient devenues inutiles par l'or des Parisiens. Si l'on eut voulu cerner Paris et le réduire par famine, car je ne crois pas qu'on ait eu la folle idée d'y entrer, il falloit se servir de l'armée douze heures après son arrivée, et ne pas lui laisser le tems d'écouter les offres des Parisiens. Il falloit aussi prendre des mesures pour que plusieurs régimens ne manquassent pas de pain. --La pusillanimité du Roi, qui n'avoit d'autre ressource que de se mettre à la tête de son armée, et qui ne l'a pas fait. Si Louis XVI ne connoissoit pas ses forces, son ascendant sur ces troupes, et le parti qu'il en auroit tiré, dans les situations mêmes les plus critiques, ses conseillers auroient dû les connoître pour lui : s'ils ont péché par ignorance, je les plains; mais je les abhorre s'ils ont péché volontairement. --L'ordre donné aux Gardes

du Corps, le 5 Octobre, de ne pas se défendre, pendant qu'ils eussent dissipé seuls cette armée de brigands; ce qui valoit mieux que de se laisser égorger. --Les actes réitérés de foiblesse et de nullité de la part du Roi, soit à Paris, soit à Versailles. --La facilité du Roi à combler de graces les mêmes familles : Les Rois oublient souvent cette grande vérité : qu'on s'attache plus les hommes par l'espoir que par la reconnoissance : assurément elle a été démontrée au nôtre de la maniere la moins équivoque...... Je m'arrête, car je ne finirois plus.

Sottises de Paris. La férocité du peuple, ses cruautés réfléchies, les outrages que le roi a essuyé au milieu de sa capitale; car on n'a pas prétendu que les discours de M. Bailly suffiroient pour nous persuader que l'entrée du roi à Paris, le 17 juillet, sa séance à l'hôtel-de-ville, étoient un triomphe, et le 6 octobre le plus beau jour de sa vie. Louis XVI a éprouvé ce qu'aucun souverain n'avoit éprouvé jusqu'à lui. Charles I a été décapité; mais on ne lui a pas dit, en l'assassinant, qu'il étoit l'amour de ses peuples, le phénix des monarques, le pere de tous ses sujets. Au contraire, Paris dit à son roi, qu'il est le restaurateur de la liberté; que tous les citoyens sont prêts, s'il le faut, à mourir pour lui; qu'il est au milieu de ses enfans, adoré par la nation la plus

sensible, et la plus éclairée de l'univers. Or cette nation éclairée et sensible va chercher son maître avec l'appareil le plus hideux et le plus formidable; porte le massacre dans ses appartemens; le force de se mettre en marche, précédé des têtes sanglantes de ses fidelles gardes, le conduit à Paris, l'y enferme aux Thuileries, d'où il ne peut pas sortir pour chasser; le constitue huit mois prisonnier; veut cependant qu'il se dise libre, et qu'on le croye ainsi, ou au mois qu'on en ait l'air. Paris a été de tout tems la sangsue du royaume; il en est aujourd'hui l'opprobre, on ne peut trop le répéter. Les provinces dorment: gare le réveil.

Sottises de l'Assemblée. Je prie mes lecteurs de se rappeler ce que j'ai dit plus haut, que sous le nom général de sottises, je comprenois les crimes: en effet, les numéros 6, 9 et 15 ne être qualifiés autrement; on voudra bien observer que le même article en contient souvent plusieurs, et que je n'ai pas tout dit, à beaucoup près. J'entre en matiere.

1°: Le nom d'assemblée nationale, que nos députés ont pris le 17 juin, ſpendant qu'ils ne représentoient qu'une partie de la nation: la noblesse et le clergé n'eussent-ils représenté que le centieme de la France, leur adhésion étoit indispensable pour légitimer cette motion de l'abbé

Sieyes, dont le seul mérite a été de bien répéter une absurdité qui ne lui appartenoit pas.

2°. Déclaration des droits de l'homme. L'assemblée ramene au jour de la création, un peuple existant depuis 1400 ans : elle veut établir une égalité qu'on ne trouvera jamais, parce qu'elle est impossible. Elle est sans cesse en contradiction avec les principes de sa déclaration des droits, qui sont eux-mêmes directement contraires à la raison. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi, est permis. L'escroquerie au jeu n'est pas défendue, Ergò .... La poltronerie n'est pas défendue, Ergò .... Voyez St. Huruge, le comte de Vauban, Sillery, et leur digne patron. La sod .... n'est pas défendue, Ergò.... Voyez le patriote Villette. Tout homme est libre d'aller, de venir comme il lui plait. Cependant on saisit les revenus des ecclésiastiques absens, et on en viendra à saisir ceux des autres particuliers : quelle liberté.

3°. Suppression d'impôts sans remplacement. Nous sommes étonnés de la profonde misere de l'état ; elle est expliquée par ces décrets.

4°. Permanence des états généraux. J'en ai démontré plus haut les inconvéniens.

5°. Honoraires des députés trop considérables. Ce qui le prouve, c'est que ces MM. bien persuadés qu'ils ne font, et ne feront rien qui vaille,

ne songent pas à s'en aller: quelle nécessité qu'un député puisse économiser neuf ou douze livres par jour? De bons patriotes, de zélés soutiens de la liberté ne devroient pas pouvoir être soupçonnés d'un vil intérêt. Mais à propos, ils ont donné leurs boucles, je me tais.

6°. Suppression des droits féodaux. Peu de ces droits étoient injustes: le plus grand nombre étoit consenti librement, puisque les seigneurs et les paysans avoient acheté plus ou moins cher, selon les redevances. Ces droits étoient une propriété aussi sacrée que les terres elles-mêmes. Les décrets sur cet article sont si obscurs, si mal conçus, qu'ils deviendront une source intarissable de procès. Mais encore une fois, comment se peut-il que les propriétés soient attaquées légalement par des gens qui n'en ont aucune; que les droits féodaux soient supprimés par ceux qui les supportent?

7°. Vente des biens domaniaux. Le roi n'étant plus qu'un particulier, à qui la nation veut bien confier une partie de ses droits, et permettre une livrée, pourquoi lui ôter ses propriétés? Si l'état les prend, comme lui appartenantes, il faut donc statuer sur le sort du roi des François: or cela n'est pas fait, et peut-être la générosité de l'assemblée nationale n'ira-t-elle pas très-loin. La vente de ces biens est non-seulement une

injustice, mais une mauvaise opération en finance. Je souhaite aux acheteurs de ces biens et de ceux du clergé, que le marché tienne.

8°. Vente des biens du clergé. Opération aussi juste, et aussi lumineuse que la précédente.

9o Pouvoirs des commettans annullés. Cela n'a pas besoin de commentaire.

10o Décret sur la formation des municipalités. On voit comment elles sont composées, ainsi que les assemblées des citoyens actifs.

11o. Indécence des séances. Les halles ne sont rien en comparaison, et les halles ne donnent pas des lois à l'état, au moins directement. Félicitons M. l'abbé Maury et le vicomte de Mirabeau, si indigne de son nom, qui, loin d'être effrayés par les cris, les hurlemens des scélérats, n'en sont que plus fermes et plus acharnés au bien. Je voudrois pouvoir en dire autant de quelques députés, que j'ai estimé jusqu'au moment où leur coupable silence m'a fait changer d'avis. De ce nombre sont quelques députés de Marseille, qui ont laissé débiter sur leur ville, les calomnies les plus atroces, sans les combattre; toute leur éloquence s'étoit épuisée, pour se faire élire: depuis, ils sont devenus muets; que se soit par défaut de moyens, que se soit par crainte, on ne gagne pas ainsi l'argent de sa communauté: un honnête homme demande qu'on le remplace, et revient chez lui.

12°. Morgue des députés. On ne peut qu'en rire, et hausser les épaules de pitié; ils veulent qu'on les Monseigneurise. Et qui sont donc ces personnages si dignes de respect ? Mirabeau, le Chapelier, Rœderer, Populus, Chassebeuf, Barnave, son ami Blacons, la Coste, Ropespierre, Castellanet, Duport, Bouche, Lameth, Lameth, Mevouillon, Ricard, Duquesnoy, etc. la lie du royaume, le rebut de tous les bons citoyens.

13°. Les discussions révoltantes sur plusieurs objets. Sur le *veto*, sur l'hérédité du trône, sur le nom de roi des François, sur les lettres du roi à l'assemblée.

14°. Jugement de l'affaire de Toulon. La municipalité et la milice de cette ville ont été approuvées pour leur conduite, le premier décembre : décision qui honore également les juges et les jugés.

15°. Décret sur les maisons de force et les galériéns pour contrebande et chasse. L'assemblée, ne trouvant pas assez de bons patrotes pour la défendre contre les complots de l'aristocratie, s'est vu forcée d'appeler les galériens, et les détenus par lettres de cachet : il n'est pas douteux que l'instinct, la reconnoissance, et plus encore la sympathie ne les attachent tendrement à leurs bienfaiteurs.

16°. Refus de se rendre auprès du roi le 5 octobre. Je ne dirai rien sur cet horrible refus, de peur d'en trop dire : la dignité du corps législatif compromise, en sauvant le roi ! bon dieu, quel langage ! quele atrocité ! Je termine un trop long article, avec le regret de n'avoir qu'ébauché cet affreux tableau.

SPECTACLES. C'est où la stupidité parisienne et provinciale se montre dans tout son éclat. Les passages analogues aux circonstances, sont saisis avec une avidité inexprimable. Les amis du peuple, c'est-à-dire, ceux qui l'égarent, y sont applaudis à outrance ; le parti de la raison y est insulté. Que de pieces n'ont dû qu'à la révolution leur succès éphémere ! tel auteur d'un ouvrage enseveli dans les répertoires de la province, n'a rien de plus pressé que de le faire jouer à Paris : s'il s'y trouve un vers, une phrase, contre le despotisme ou la royauté, l'auteur croit avoir prédit tout ce qui se passe, et admire de bonne foi la philosophie répandue dans son misérable ouvrage. On chercheroit vainement des êtres plus ridicules que ces auteurs dramatiques. Que dirai-je de ce précepteur des Rois, (Chénier) qui dans une préface presque aussi plate que la tragédie, veut nous prouver que Charles IX est une piece excellente, et sur-tout bien patriotique. Quand à la derniere qualité, je la lui accor-

de, d'autant que je n'ai vu jusqu'à présent, dans ceux qu'on appelle vraiment patriotes, que de parfaits imbécilles. J'attends M. Chenier, seulement à l'année prochaine : son indécente piece tombera dans l'oubli qu'elle mérite, ou si on se la rappelle, ce sera pour en détester l'auteur. Au reste, il nous annonce encore quelques traits bien choisis de notre histoire, arrangés en vers aussi barbares que les pays que M. son pere a habité si long-tems. Qu'il se dépêche, notre patience est à bout : si la victoire se déclare pour nous, il faudra que ce petit Corneille chante la nuit du 6 Octobre, vrai pendant de la St. Barthelemy, et à laquelle il n'a manqué uniquement que la bénédiction des poignards ; on assure même que l'évêque d'Autun est accouru clopin clopant, pour remplir cet auguste emploi ; mais que Mirabeau s'y est opposé, de peur de perdre un tems précieux.

STAEL. (Baronne de) Excessivement laide, encore plus coquine, paitrie de ridicules et de prétentions à l'esprit, affectant un jargon inintelligible, en un mot, une créature insuportable. Elle s'humanise alternativement avec quatre ou cinq membres de l'assemblée ; mais il faut lui rendre justice : quoique fille d'un commis et d'une maîtresse d'école, ses inclinations en amour sont fort relevées ; elle s'est souvenue que l'é-

pouse d'un ambassadeur (qui voudroit bien que chose fut à refaire) ne devoit pas être la pâture de députés roturiers ; aussi j'ose affirmer que depuis l'ouverture des états-généraux, ses amans connus ont été tirés de l'ordre de la noblesse et du clergé. On sait qu'en pareil cas, la maison domestique ne compte jamais.

THEROIGNE. Courtisane du second ordre, habitant en hôtel garni, vivant conjugalement avec Populus, Mirabeau, et tous les faquins qui se présentent à elle la bourse à la main. Cette héroïne de boudoir fait des motions dans son district; elle trouve le roi trop bien logé, et l'assemblée dite nationale trop mal, comme si Cartouche et sa troupe l'avoient été aussi bien. Mademoiselle Théroigne, par son courage mâle, son patriotisme, sa fougueuse éloquence, feroit oublier son sexe, et l'oublieroit peut-être elle-même, sans les fonctions augustes qui le lui rappellent journellement, et dont les amateurs de physique expérimentale ne lui permettent pas de se dispenser.

TIERS-ETAT. Mot qui est presque devenu une injure : le Tiers-état est à présent les communes : il n'y a que le nom de changé ; la composition est toujours la même : les Avocats, les procureurs, le haut-Tiers n'ont pas les mêmes intérêts que les artisans, les paysans, le véritable

Peuple, la classe indigente et utile : sur ces derniers seulement tombera le fardeau de la révolution : ils commencent à le sentir : patience ; je leur dirai, comme à George-Dandin : tu l'as voulu. Les idiots n'ont pas vu qu'ils étoient les instrumens aveugles d'un renversement général, qui cependant ne frapperoit réellement que les plus foibles. Les riches seront moins riches : ils en seront quittes pour faire moins travailler : si les pauvres travaillent peu, ils souffriront ; s'ils ne travaillent point, ils mourront de faim, ou bien ils voleront et seront pendus, ce qui revient au même.

TOULON. L'événement qui a eu lieu dans cette ville, sera à jamais mémorable : le chef et les officiers supérieurs du corps de la marine, traînés au cachot par une populace furieuse : les soldats laissant égorger leurs officiers à leur tête : ces mêmes officiers, gardés par la milice bourgeoise, auteur de tout ce désordre : les officiers municipaux refusant de faire proclamer la Loi martiale : voià ce qui s'est passé à Toulon, le premier Décembre 1789. Jusqu'à présent il n'y a qu'une insurrection affreuse, un délit très-grave, qui ne peut être expié que par la punition des coupables : qu'en est-il résulté ? l'assemblée nationale a décidé qu'il n'y avoit lieu à inculper personne. Les officiers traînés en prison et blessés,

les soldats qui ont refusé d'obéir, la municipalité, la garde nationale, tout le monde, en un mot, s'est conduit à merveille : mais au moins convenons que MM. de Lameth, Ricard, Robespierre, ont bien soutenu, dans cette affaire, leur ancienne réputation. C'est ici le moment de féliciter M. de Flotte, qui auroit achevé de se déshonorer, s'il avoit eu encore quelque chose à perdre de ce côté-là depuis la prise d'un certain convoi. Beaucoup de gens ont trouvé tout simple le Décret de l'assemblée, et voici pourquoi. Elle s'est bien gardée d'inculper le Peuple, qui est son seul appui. Elle ne peut exister que par la confiance qu'elle a su inspirer à la classe qui ne raisonne pas. Elle a agi d'après ses principes ; et je puis dire à sa louange qu'elle ne s'en est jamais écartée. Toujours la même sévérité, la même injustice avec les premiers ordres, la même indulgence, la même foiblesse avec le troisieme. La même hypocrisie dans sa marche : le même esprit de destruction et d'anarchie ; en un mot elle est invariable dans sa nouvelle conduite, comme tous les bons Citoyens le sont dans leur profond mépris pour elle.

Traité de Commerce. Avant de nous plonger dans l'abyme où nous sommes, les Anglois, ces novices en politique, avoient

trouvé dans le traité de commerce, une source féconde de richesses : le foible Vergennes, dont la gloire n'a pu s'étendre au-delà du tombeau, avoit mieux aimé consentir à ce traité honteux, que d'exposer la France à une guerre incertaine et moins ruineuse; le roi devoit, au lieu d'assembler les Etats généraux, rompre ce traité : il libéroit l'Etat, et la guerre qui auroit suivi cette infraction, calmoit les divisions intestines, nécessitoit de nouveaux impôts et renvoyoit bien loin une convocation dont nous avons tant à gémir.

TRIBUNE. Lieu merveilleux, où plus on déraisonne, plus on est applaudi : arêne, où les athletes de l'assemblée dite nationale, viennent essayer leurs forces, et qui a été le théâtre de la turpitude d'un très-grand nombre de ces Messieurs.

TROUPES DU ROI. Modele de lettre à écrire par tous les régimens, à l'assemblée dite nationale : « Messieurs, vous avez décrété que la France étoit une monarchie; nous le savions. Vous avez reconnu le Roi pour chef suprême de l'armée : nous le regardions comme tel avant votre Décret, qui étoit au moins inutile. Nous voulons bien pour notre compte le croire libre à Paris, puisque vous nous l'assurez, et que des sénateurs aussi integres que vous l'êtes, ne

voudroient pas couvrir un attentat par un mensonge : mais il ne suffit pas pour l'honneur de l'armée Françoise que son Roi soit libre ; il faut encore qu'il le paroisse aux yeux de toute l'Europe : or, c'est ce que beaucoup de François, et tous les étrangers sans exception, révoquent en doute : ils disent que le Roi n'est pas seulement libre de chasser, puisqu'il ne chasse pas, et que cette passion favorite ne peut avoir cessé tout à coup. Ils disent encore que la sanction du Roi à tous les Décrets, est nulle par la captivité de notre Souverain, qui accorde ce qu'il ne peut refuser. Il est temps, Messieurs, de faire cesser des bruits injurieux à la Nation entiére, à vous en particulier, et à l'armée Françoise. En conséqense, nous Officiers et Soldats du Régiment de.... demandons que Sa Majesté se retire sur le champ avec la Reine et Monseigneur le Dauphin, dans une de ses Villes de guerre à son choix, et que là entourrée de cinquante mille hommes de ses troupes, elle accorde sa sanction aux Décrets qui lui paroitront la mériter, ou la refuser selon le Décret de l'Assemblée, qui lui en donne le pouvoir qu'il avoit sans cela. Nous vous engageons, Messieurs, à vous réunir auprès du Roi, dont vous vous êtes déclarés inséparables ; mais comme l'appareil militaire paroît vous être peu familier, que vous pré-

férerez sans doute l'inspection des halles et du palais-royal à la nôtre, nous vous verrons avec autant de satisfaction dans la capitale, y continuer vos sublimes travaux, et terminer la régénération de la France, déjà si avancée. La proximité de Sa Majesté est inutile à l'assemblée : quelle nécessité y a-t-il de sanctionner tous les jours, et ne seroit-il pas beaucoup plus naturel que le plan de constitution fut présenté en masse, que sanctionné par morceaux ? Nous soumettons cette réflexion à vos lumieres. Nous espérons, Messieurs, que vous approuverez notre délicatesse, et que Sa Majesté quittera Paris sous huit jours. Si contre notre attente, son séjour y étoit prolongé au-delà de ce terme, nous avons l'honneur de prévenir le corps législatif, que nous irons tous chercher le pouvoir exécutif, que nous ne quitteront plus. Dans ce cas, nous prévenons les municipalités que nous désirons, (par l'embarras de porter nos provisions) d'être hébergés par les villes et bourgs de notre route ; nous attendons de l'urbanité françoise et de la justice municipale, que notre motion sera admise : il seroit bien douloureux pour nous de mettre à contribution des freres, des citoyens actifs. Nous présentons nos hommages respectueux à l'assemblée dite nationale, et nous lui jurons sur notre honneur, que tout ce que contient cette lettre

sera

sera exécuté ponctuellement. P. S. Nous croyons inutile d'ajouter que si par un hazard fatal, il mésarrivoit au Roi, à la Reine, ou à leur fils, vous, Messieurs, la municipalité et la milice parisienne en répondriez sur vos têtes ».

Si tous les régimens écrivoient cette lettre à l'assemblée dite nationale, et s'ils tenoient bon, je ne sais comment s'en tireroient nos augustes commis. Cette démarche, en rendant au Roi sa liberté, sa puissance, couvriroit de gloire l'armée françoise, et jamais une guerre ne lui auroit fait autant d'honneur.

TROUPES ÉTRANGERES. Elles sont plus redoutées que les autres, parce qu'elles sont mieux disciplinées, et qu'elles servent mieux. Je suis fâché que les Cantons Suisses n'aient pas exigé qu'on leur rendît sur le champ M. de Bézenval : la détention de ce général est le comble de l'injustice : son jugement si tardif, il le doit à ses compatriotes, qui l'ont sollicité de maniere à ne pouvoir être refusés. Plusieurs villes doivent aux Suisses leur sûreté, leur tranquillité : motif bien puissant pour que les mal-intentionnés demandent leur suppression, et que nos députés l'accordent. Ces braves gens sont demandés par l'Espagne et par Léopold. Dieu veuille qu'ils soient bientôt employés contre la France, qui les traite si bien.

VERSAILLES. Cette ville moins criminelle que Paris, mais aussi inconséquente, s'est vouée le 6 Octobre à une destruction inévitable et à une indigence éternelle : personne ne la plaindra : son propre intérêt devoit la porter à défendre son maître ; et par une lâcheté sans exemple, elle a permis qu'une horde de brigands enlevât celui qui étoit pour elle une source intarissable de prospérité. Puisse Versailles et Paris devenir ce qu'ils ont été jadis ! un marais infect, et un misérable village : que leurs ruines donnent à la postérité un exemple frappant de la justice divine, et de la vengeance d'un Monarque outragé : c'est le vœu de tous les bons patriotes, que le fanatisme n'a pas égarés.

VERTUS. Quel renversement d'opinions ! Quelle subversion totale dans les idées ! Les crimes les plus honteux, les plus abominables sont devenus des vertus. La délation est ennoblie : la calomnie ne coûte plus rien. Bien plus, l'appât du gain en fait une affaire de spéculation. Le procès de l'infortuné Favras en a offert un affreux exemple dans la personne des scélérats Morel et Turcati. Un secrétaire qui trahit son maître, un ami, un fils qui dénoncent leur ami ou leur pere, sont regardés comme d'excellens citoyens, pour qui la patrie est au-dessus de tout. L'aveuglement des peuples est si grand, qu'ils aiment mieux

attribuer ces crimes à un motif à-peu-près incroyable, qu'à un motif bien naturel d'intérêt ou de vengeance, et l'homme qui dans un autre tems eût été l'horreur de la nature, est aujourd'hui porté aux nues. Quelle affreuse révolution que celle qui détruit tout principe de morale, dénature toute idée de probité, transforme en vertu les actions les plus bassement criminelles, et rend légitime ce qui a été toujours la honte de l'humanité.

VÉTO. Ce Véto si débattu, que le palais-royal regardoit comme un aristocrate, la halle comme un impôt, a été accordé au Roi suspensif: comme si la faculté d'empêcher pouvoit être suspensif. Il est clair que l'assemblée a voulu avoir l'air de donner au Roi quelque chose et ne lui rien donner; mais encore ne falloit-il pas employer dix séances, et coûter dix mille louis à la nation, pour une discussion de cette espece. Il étoit bien plus simple de n'accorder au Roi aucun Véto, puisque par le fait, il ne peut s'opposer à rien, et qu'il a pensé être assassiné pour s'être permis quelques légeres observations.

VICTOIRES. Les Parisiens appellent des victoires les journées du 14, du 17 Juillet, du 6 Octobre. M. de la Fayette qui devroit s'y connoître un peu mieux, est de cet avis: il a répondu au moins dix fois verbalement et par écrit, à des

chefs de corps, qui lui redemandoient leurs équipages pris au camp auprès de Paris. Que l'armée du Roi étant alors regardée comme ennemie, tous les équipages pris étoient de bonne prise : et en effet, rien n'a été rendu. Voilà l'homme qui demandoit modestement deux gardes nationaux par municipalité, c'est-à-dire, 88 mille hommes, équipés et soldés, pour former son escorte, et qui vise à être connétable. Il doit désirer que quelque insurrection lui fasse éprouver le sort de M. Bertier, car il vaut mieux être ainsi pendu, que de l'être légalement, et naturellement, ce doit être là sa fin.

VILLETTE. Espece d'écrivain qui se croit l'esprit de Voltaire, parce qu'il l'a logé, qui affiche la popularité; ce qu'il peut faire sans démentir son origine. Il enrichit la chronique de Paris de ses productions. Dans le grand nombre de projets dont il nous régale, il a proposé d'éclairer les allées des Thuilleries, et de réformer les jockeys : et l'on dira que tout le monde est égoïste aujourd'hui : je pense que voilà qui prouve clairement le contraire.

CONCLUSION.

COMME il est infiniment plus aisé dans ce moment de dénoncer les gens que de leur répondre, je m'attends à être dénoncé, et non à être combattu. Je méprise la dénonciation beaucoup moins cependant que les dénonciateurs; mais pour leur éviter la peine de remettre cet ouvrage au comité des recherches, je prendrai des moyens pour lui en faire

parvenir un exemplaire. J'en adresserai aussi un à MM. les députés : je ne doute pas qu'il n'éprouve le sort de celui dont un des membres de l'assemblée lui fit part il y a quelque tems, et l'horreur qu'en eurent ces MM. empêcha de continuer : se Sénat auguste frémissoit de ses propres crimes, et il ne s'en apperçut pas. Je n'ai rien écrit que je ne pense dans la sincérité de mon cœur, et si je garde l'anonyme, je crois en avoir donné des raisons assez plausibles. Lorsque Maupeou gouvernoit despotiquement le royaume, les auteurs de vingt ouvrages contre ce chef de la magistrature et contre les autres ministres, se sont-ils nommés ? Ils avoient pourtant raison : or je suis dans le même cas : pourquoi donc serois-je moins prudent et plus inconsidéré qu'eux ?

Il n'est que trop réel que la France a perdu au-dehors toute considération et toute prépondérance : qu'elle est regardée en Europe comme absolument nulle, que son assemblée dite nationale y est réduite à sa juste valeur, que ses opérations tant vantées comblent de joie nos ennemis, et excitent chez les puissances indifférentes, le rire de la pitié. Il n'est que trop vrai que ce beau pays touche peut-être à sa ruine totale. Que sont devenus les empires de Darius, de Crésus, de Sémiramis, plus célebres que la France ne l'a jamais été ? Ils ont disparu, pour ainsi dire, de la surface de la terre, et l'on cherche vainement la place qu'ont occupée leurs capitales. Pourquoi la France seroit-elle exempte de ces révolutions affreuses, qui tant de fois ont bouleversé l'Univers ? Convenons que s'il existe une situation qui puisse faire présager un avenir aussi sinistre, il ne manque rien à la nôtre pour réaliser cette prédiction. Enfin, les François, passoient pour la nation la plus polie, la plus sensible de l'Europe : on se glorifioit d'être né en France : aujourd'hui, la défiance, la calomnie, la férocité, tous les crimes y ont établi leur empire, et on rougit d'être François.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Articles contenus dans ce Dictionnaire.

